



SCoT Nantes Saint-Nazaire

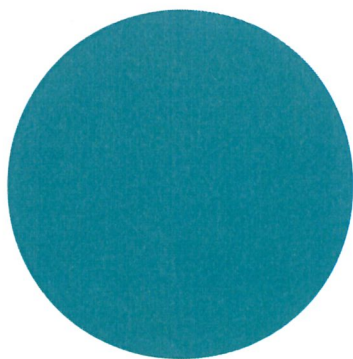
Projet d'Aménagement Stratégique



Version soumise à approbation le 18 décembre 2025

Pièce 1

Vu pour être annexé à la délibération
n°2025-09 du 18 décembre 2025
approuvant le SCoT Nantes Saint-
Nazaire
La Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire
Johanna Rolland



Avant-propos

Qu'est-ce qu'un Projet d'Aménagement Stratégique ?

Document au cœur du SCoT, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) doit exposer un projet politique, prospectif et collectif.

Le PAS doit exprimer une vision stratégique à un horizon de 20 ans et exprimer le parti-pris d'aménagement du territoire, fédérant les élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, sur les bases du diagnostic territorial partagé et des enjeux qui s'en dégagent (cf. *délibération du Comité Syndical du 1er décembre 2022*).

Le PAS définit les intentions politiques et décline les objectifs poursuivis en veillant à leur spatialisation sans toutefois entrer dans le choix des moyens. Ce sera l'étape suivante à travers le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et le programme d'actions qui préciseront les modalités de mise en œuvre du projet. C'est pourquoi le PAS ne se veut ni prescriptif ni explicatif.

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) doit permettre l'articulation par une approche transversale des différentes politiques publiques sur le territoire.

Il remplace l'ancien Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Les objectifs fixés dans le PAS « *concourent à la coordination des politiques publiques sur le territoire, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation¹ des sols, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages. Le PAS fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation* ». Extrait de l'article L141-3 modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 194 (V).

SOMMAIRE

Structuration du Projet d'Aménagement Stratégique dans sa nouvelle version

Ce *Projet d'Aménagement Stratégique* présente un préambule constitué de deux parties qui caractérisent la singularité du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Ainsi, en préambule, sont rappelées **les valeurs qui nous rassemblent ainsi que la singularité de nos paysages comme bien commun**.

Ensuite, une introduction au *Projet d'Aménagement Stratégique* pose les termes de notre trajectoire. À suivre, le PAS est rédigé en trois grands chapitres, afin de répondre aux enjeux révélés lors de la phase de diagnostic et des débats entre les élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Son approche transversale a pour objectif de répondre au mieux à l'exigence de pluridisciplinarité, tout en s'inscrivant dans le contexte réglementaire actuel.

Face aux nouveaux défis des transitions multiples qui s'imposent à nous, il est prioritaire de

- Organiser le maintien de **l'habitabilité du territoire (chapitre 1)**, en nous appuyant sur les forces en présence (armatures territoriale et environnementale),
- Garantir **la robustesse du territoire (chapitre 2)** en assurant le bon équilibre entre les impératifs sociaux, économiques dans une gestion économe de l'espace et de ses ressources, et ainsi répondre aux besoins des habitants et assurer les conditions d'une qualité de vie accessible à toutes et tous,
- Faire vivre **les coopérations (chapitre 3)**, animer de nouvelles coalitions de territoires, d'acteurs et de ressources et saisir les interdépendances à forts enjeux stratégiques, pour répondre de manière coordonnée et cohérente aux enjeux du large territoire du bassin de vie du périmètre du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Chapitre 1. L'habitabilité comme condition fondamentale

Axe 1.1. Préserver la santé du vivant dans un contexte de changement climatique

- 1.1.1 Prendre soin des ressources vitales en assurant une démarche de sobriété
- 1.1.2. Restaurer et renforcer les fonctionnalités des écosystèmes
- 1.1.3. Mieux vivre en harmonie avec son environnement

Axe 1.2. Répondre aux besoins vitaux pour garantir la résilience sociale

- 1.2.1. Favoriser la santé et le bien-être des habitants
- 1.2.2. Vivre avec le risque et anticiper les vulnérabilités du territoire

Axe 1.3. Répondre aux enjeux d'atténuation du changement climatique

- 1.3.1. Accorder les besoins du territoire avec le principe de sobriété énergétique
- 1.3.2. Améliorer l'efficacité énergétique du territoire

Chapitre 2. La robustesse comme objectif désirable

Axe 2.1. Organiser l'accueil en s'appuyant sur un maillage territorial équilibré et des solutions de mobilité

- 2.1.1. Répondre à la première des dignités, le logement
- 2.1.2. Reconnaître le rôle de chaque polarité au sein d'une armature territoriale équilibrée
- 2.1.3. Partager les responsabilités dans la réponse aux besoins des habitants et des entreprises

Axe 2.2. Favoriser l'économie au service du territoire et des habitants

- 2.2.1. S'appuyer sur la diversité des forces économiques du territoire

- 2.2.2. Soutenir l'appareil production agricole
- 2.2.3. Accompagner les transitions écologiques et énergétiques

Chapitre 3. La coopération comme conscience partagée

Axe 3.1. Organiser la gouvernance des biens communs

- 3.1.1. Bien vivre autour de l'Estuaire et du littoral et des marais
- 3.1.2. Garantir la fonctionnalité de l'armature territoriale au service des habitants par de nouvelles coopérations et partenariats
- 3.1.3. Prévoir le foncier nécessaire aux projets spécifiques et à une offre d'équipements et de services

Axe 3.2. Assumer ses responsabilités extraterritoriales

- 3.2.1. S'appuyer sur les forces économiques industrielles pour assurer la transition énergétique et écologique du territoire
- 3.2.2. Soutenir les projets de mutation d'infrastructures stratégiques

Axe 3.3. Accompagner le changement dans la diversité des échelles de coopération

- 3.3.1. Être un catalyseur d'écosystèmes de solutions
- 3.3.2. Accompagner le développement d'autres modèles de développement économique

LE POLE METROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE



CHIFFRES-CLÉS

61 COMMUNES

5 INTERCOMMUNALITÉS

1872 KM²

923 925
HABITANTS (2020)

68 392
ÉTUDIANTS

472 882
EMPLOIS EN 2020

15 000 HA
DE ZONES HUMIDES

2800 KM
DE COURS D'EAU

200 KM DE RIVES
DE LOIRE ET LITTORAL

36 000
HA CLASSÉS
EN ZONE NATURA 2000

27 GARES

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire est une institution de troisième niveau du bloc communal. Les 5 intercommunalités qui composent le Pôle métropolitain, Nantes Métropole, Saint-Nazaire Agglomération et les communautés de communes Erdre et Gesvres et Estuaire et Sillon, ainsi que Pays de Blain Communauté regroupent 61 communes.

Créé en 2012, il porte notamment le SCoT, dont le projet actuel est la troisième génération, succédant à celui validé en 2016.

Le territoire a la spécificité de se situer dans l'Estuaire de la Loire, 9 communes sont même concernées par la loi Littoral dont 2 particulièrement liées au recul du trait de côte.

Il est composé d'une métropole, Nantes et d'un Grand Port Maritime ouvert sur l'océan Atlantique, à partir de Saint-Nazaire. L'ensemble forme un bassin de vie proche du million d'habitants et approchant le demi-million d'emplois.

LES VALEURS QUI NOUS RASSEMBLENT

INTÉGRITÉ

Nous sommes héritiers d'un Humanisme de l'Ouest fait de tempérance, de respect et d'attachement à la démocratie.

ÉGALITÉ

Nous sommes épris de justice sociale et d'égalité.

RESPONSABILITÉ

Nous sommes garants d'un environnement naturel d'exception entre Littoral, Estuaire de la Loire, Marais et Bocage, et conscients que celui-ci est à protéger, voire à restaurer, au service de notre équilibre écologique et territorial.

PROSPÉRITÉ

Nous sommes animateurs d'une dynamique économique et sociale toujours en quête de cohésion et de solidarité territoriale

DIVERSITÉ

Nous sommes aptes au changement et à l'audace dans le respect de la diversité de nos territoires urbains et ruraux.

CREATIVITE

Nous sommes dépositaires d'un patrimoine immatériel de savoir-faire, publics, industriels, agricoles, citoyens, source de créativité et d'expérimentations d'avenir.

MATURITÉ

Nous sommes dignes d'une culture éprouvée de la coopération, à toutes les échelles, au sein du Pôle métropolitain et autour de nous.

LA SINGULARITÉ DE NOS PAYSAGES COMME BIEN COMMUN

La diversité de nos paysages fonde le patrimoine commun du territoire du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Après avoir affirmé nos valeurs communes, la lecture par les paysages permet, à la fois de définir ce que nous sommes, mais aussi de structurer un Projet d'Aménagement Stratégique en cohérence avec notre singularité paysagère comme réalité et construction partagée. Esquisser l'avenir convoque ainsi l'histoire et la géographie du territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

L'estuaire comme géographie d'exception

L'estuaire de la Loire bénéficie d'une position singulière et privilégiée sur la carte de l'Europe, au débouché du plus grand fleuve de l'Hexagone, sur la façade Atlantique.

C'est la Loire – particulièrement son estuaire – et les nombreuses voies d'eau qui ont permis, depuis 3000 ans, le développement des échanges et favoriser l'implantation des Hommes le long du fleuve puis, plus généralement, sur notre grand territoire entre Nantes et Saint-Nazaire. C'est sur ses rives, à l'emplacement stratégique de l'entrée de l'Estuaire que la cité de Nantes s'est développée, d'abord comme port et ville pont, reliant les deux rives de la Loire.

Le territoire se décline en nuances d'eaux douces et salées, entre sillon et marais. Il est marqué par l'Estuaire où se rencontrent crues et marées. C'est ici que l'influence océanique, marquée par une forte hygrométrie et de faibles amplitudes thermiques, rencontre le Massif armoricain.

Cet estuaire est l'écrin de deux entités paysagères singulières, les marais estuariens et un plateau bocager d'exception.

Entre marais et plateau

Les marais estuariens forment un ensemble de zones humides, s'étendant de la Brière au Lac de Grand-Lieu en rive sud. Le niveau de l'eau y est désormais largement contrôlé par des aménagements hydrauliques. Ces grandes zones humides sont de grandes pâtures inondables, mais aussi reconnues comme vitales pour bon nombre d'espèces migratrices dont elles permettent la pause hivernale. L'estuaire – et ses marais – concentre plusieurs dispositifs de protection et représente un site de reproduction et de biodiversité reconnue d'envergure internationale. Cet ensemble est également reconnu pour sa qualité de stockage carbone d'envergure européenne, son bon fonctionnement est vital. Le plateau bocager d'exception, situé sur un bloc basculé, est bordé par un escarpement de faille, le Sillon de Bretagne, élément topographique suspendu au-dessus de la Basse-Loire. Cette « frontière géologique », qui traverse le territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, constitue une véritable ligne de partage des eaux où se concentrent de nombreuses têtes de bassin versant. Certains des cours d'eau qui y prennent source entaillent le Sillon et regagnent les marais de la Loire au Sud, tel le Brivet qui alimente en eau le Marais de Brière. D'autres, filent vers le Nord, à travers le plateau bocager, alimentant la vallée de l'Erdre via le Cens, le Gesvres ou la Chézine, mais aussi la Vilaine, via l'Isac, constitutif du Canal de Nantes à Brest.

Une géographie support de l'agriculture et de l'industrie

Ce territoire est ainsi le lieu de rencontre de plusieurs entités géographiques symboliques, communément marquées par une agriculture d'élevages, autour de laquelle une ruralité s'est organisée, composée de villages ou de hameaux.

Le territoire du Pôle métropolitain est aussi un mélange d'influences architecturales sédimentées au fil de l'Histoire. Les villages de pêcheurs matérialisés par les enfilades de quais s'égrènent le long du fleuve et cohabitent avec l'habitat vernaculaire ou ouvrier né de l'essor industriel ou encore vers l'océan Atlantique, l'architecture balnéaire du littoral.

Au sein des intercommunalités d'Erdre et Gesvres, Estuaire et Sillon ou Pays de Blain communauté, le maillage des villes moyennes ou plus petites participe à la vitalité d'un territoire, à l'histoire rurale caractéristique de l'ouest français, et connecté aux dynamiques urbaines et métropolitaines.

La métropole nantaise, à l'est du territoire du Pôle métropolitain, est reconnue pour son audace et la qualité de son architecture contemporaine, notamment dans son articulation avec le vivant et la valorisation de son passé industriel. À l'Ouest, l'agglomération de Saint-Nazaire est influencée par l'activité portuaire et maritime. Ouverte sur le littoral Atlantique, elle est un territoire qui articule l'essor industriel et les activités touristiques et balnéaires, dans un cadre de vie apprécié. Le territoire est encore riche de groupements d'habitats traditionnels comme les centres bourgs, les hameaux ou l'urbanisme insulaire des marais de Brière.

Depuis moins d'un siècle, le développement industriel marque aussi fortement le paysage et participe de la monumentalité de l'Estuaire de la Loire. Les berges du fleuve jusqu'à l'océan Atlantique sont ponctuées d'appontements et de « cathédrales » industrielles qui participent d'un pan entier et stratégique de la diversité de notre économie.

Aménager avec l'eau

La vallée de l'Erdre comme la Loire, le lac de Grand-Lieu, la Sèvre nantaise ou le canal de Nantes à Brest représentent des patrimoines d'aventures naturelles et culturelles (Biennales Estuaire, Vélodyssée, tourisme fluvial, Belvédères Eau et Paysages...) reconnus.

Le contexte de dérèglement climatique constitue une menace pour ces entités paysagères de marais et de bocage, et notamment la mosaïque de biodiversité et le stock de biomasses. L'élévation du niveau marin, le risque de salinisation des marais, la fluctuation importante de la ressource en eau (crues en hiver et sécheresses en été), impacteront particulièrement les zones humides, supports de l'agriculture et garantes de l'adaptation du territoire au changement climatique via leurs services écosystémiques.

Ces mutations en cours engagent et impliquent le territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à devoir repenser l'aménagement de son territoire au regard de sa capacité d'adaptation et d'anticipation face aux effets du dérèglement climatique, comme la gestion de l'exposition aux risques d'inondation et de submersion (des populations, des activités économiques comme des infrastructures urbaines et industrialo-portuaires).

Conclusion

Le territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire est ainsi une construction sociale, politique et culturelle fondée sur une géographie d'exception, terre d'accueil d'innovations sociales et de révolutions, agricole puis industrielle. L'Estuaire de la Loire a servi et sert encore de matrice à cette aspiration métropolitaine. Il doit être demain, l'espace d'une nouvelle volonté de coopération - en s'ouvrant notamment sur la rive sud du Pays de Retz - dans le respect des identités humaines et paysagères de nos intercommunalités.

INTRODUCTION

AU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

Notre période géologique actuelle, commencée il y a plus de deux siècles, est désormais connue sous le nom de « l'anthropocène », ère durant laquelle les activités humaines transforment la planète en profondeur. Le dérèglement climatique nous le rappelle avec toujours plus de force et d'acuité, l'être humain a modifié de façon durable les conditions d'habitabilité de la Terre pour l'ensemble du vivant.

Un SCoT favorable à la santé

Afin de gagner en systémie et pour mieux répondre aux enjeux d'aménagement du territoire et de qualité de vie pour les habitants, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire fait de l'approche Santé une entrée garante de la transversalité du nouveau SCoT. Celle-ci se base sur deux concepts :

One Health (Une seule santé), développée par l'Organisation Mondiale de la Santé et reprise par les politiques publiques nationales de santé (et notamment le nouveau Plan Régional Santé Environnement en Pays de la Loire), est une approche globale des enjeux sanitaires. Elle tient compte des liens complexes entre la santé des animaux, des végétaux et des êtres humains. Tout changement intervenant dans ces liens, pouvant être apporté par des perturbations de l'environnement par l'activité humaine ou encore par les effets du changement climatique, a des conséquences sur la santé environnementale, des écosystèmes et la santé humaine.

L'Urbanisme Favorable à la Santé¹⁴ : À travers une approche par les déterminants de santé (facteurs individuels, socio-économiques, environnementaux, qui influencent l'état de santé d'une population, soit de façon isolée soit en association avec d'autres facteurs), l'UFS vise à encourager des choix d'aménagement qui minimisent l'exposition des populations à des facteurs de risques (polluants, isolement social...) en maximisant l'exposition à des facteurs de protection (pratique d'activité physique, accès aux espaces verts...) et qui présentent des co-bénéfices en matière de santé-environnement. L'Urbanisme favorable à la santé permet également de mettre l'enjeu de la cohésion sociale et du bien-être au cœur du projet en portant une attention particulière aux inégalités territoriales et sociales de santé via la prise en compte des vulnérabilités des populations (fragilités sociales, âge...).

Pour une plus juste répartition des richesses, des populations et des emplois

Notre qualité de vie attire. Celle-ci résulte notamment de politiques publiques volontaristes que nous menons, en matière de mobilités, de logement, d'emploi, de nature en ville, de culture, de sport, ou encore d'éducation. Notre grand territoire estuarien et littoral attire aussi, dans un contexte de réchauffement climatique, pour la qualité du lien social et de la vie associative, pour la diversité de ses territoires de vie, pour la beauté de ses paysages ou encore pour son ouverture d'esprit et sa manière de mobiliser les capacités d'agir et de création.

Fort de son positionnement géographique stratégique au contact de l'Océan Atlantique et équipé d'infrastructures et d'industries d'envergure nationale et européenne, le territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire doit prendre sa part dans le déploiement des énergies renouvelables et plus largement de la transition écologique de la France.

Toutefois, nous souhaitons souligner ici, notre volonté partagée de voir animée à l'échelle nationale, une politique d'aménagement du territoire qui permettrait une juste répartition des richesses, des populations et des emplois au service de la vitalité de l'ensemble des territoires.

Savoir accueillir pour vivre bien

En connaissance de ces facteurs et des projections de l'INSEE présentées ci-après, nous souhaitons développer notre maîtrise, à moyen terme, de la dynamique démographique du territoire et nous mettre en capacité d'accueillir les 180 000 et 200 000 habitants supplémentaires estimés à l'horizon 2050 à l'échelle du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, en préservant la qualité du cadre de vie des habitants actuels et futurs et en veillant à garantir la cohésion sociale.

Se projeter et décider dans l'incertitude

Le changement climatique est un fait. Et un défi que nous souhaitons relever avec confiance et détermination. Ce n'est pas une crise climatique que nous ne faisons que traverser, mais bien une transformation profonde et durable, une normalité nouvelle qui s'installe.

À l'échelle du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, définir un espace juste et sûr de vie et de prospérité pour le territoire, son économie et ses habitants, suppose de la confiance et de l'humilité.

Les incertitudes qu'amènent le changement climatique et l'évolution des dynamiques territoriales impliquent en effet une posture d'humilité vis-à-vis de l'imbrication d'échelle - temporelle et spatiale -, à prendre en considération dans l'acte de planification ; mais sans doute aussi dans notre manière de piloter le futur SCoT.

Pour la première fois, l'INSEE projette un ralentissement à moyen terme de la croissance démographique sur le territoire (cf. encadré ci-après), lié à des effets structurels (vieillesse de la population), mais ne tenant pas compte ni du changement climatique et des migrations induites, ni des effets conjoncturels économiques locaux.

L'incertitude liée aux impacts du changement climatique est également forte et nécessite d'approfondir les connaissances et de développer les moyens d'observations sur l'ampleur des changements en cours. Les structures porteuses de SAGE sur le territoire mènent actuellement des études « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat ». Ces résultats, ainsi que ceux d'autres études (risques de submersion...) éclaireront les questions d'allocation de ressources afférentes, ou encore d'anticipation des risques naturels, et seront précieux pour le pilotage à venir du SCoT. L'objectif est d'assurer la soutenabilité de la trajectoire au regard de la nécessité de préserver les ressources du territoire et de régénérer ses écosystèmes.

Enfin, face à la rareté du foncier et des coûts de construction toujours croissants, nous sommes conscients que le modèle de la fabrique du logement doit se réinventer. Nous devons ainsi collectivement faire face à une pression migratoire résidentielle forte, afin de retrouver une fluidité de parcours résidentiel et garantir à chaque habitant un logement. La résorption de la production de logements non satisfaite sur le territoire encourage à décorrélérer, au moins dans un premier temps, les objectifs de production de logement de la projection démographique. De plus, les incertitudes sont réelles aussi quant aux conditions législatives d'application de la zéro artificialisation¹ nette et de sa territorialisation (SRADDET en cours), coûts des matières premières, taux bancaires ou encore l'équilibre économique des modèles de construction de logements écologiquement responsables et socialement acceptables.

Un nouveau pilotage du SCoT pour ajuster la trajectoire commune

C'est en effet un SCoT de transformation dans un temps de grandes transformations (nouvelles mobilités et SERM, énergie et décarbonations, intensification foncière, nouveaux modes de consommation...). Face aux incertitudes, les élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire doivent pouvoir piloter avec agilité et systémie le futur SCoT au plus près de l'évolution des dynamiques territoriales, en considérant à sa juste valeur l'armature environnementale.

De nouveaux indicateurs fiables, suivis régulièrement, comme par exemple sur le mal logement, la qualité des sols, ou encore de la ressource en eau, devront permettre de piloter au mieux ces transformations et faire évoluer les orientations et objectifs inscrits dans le SCoT.

En cohérence avec l'ordonnance du 17 juin 2020 de la Loi ELAN (modernisation des SCoT), il est enfin proposer l'animation d'espaces de pilotage politique partagés par nos cinq intercommunalités, afin de pouvoir ajuster la trajectoire commune, à chaque fois que cela sera nécessaire, au-delà des temps habituels de « révision ».

Éléments d'analyse vers notre trajectoire démographique

L'INSEE Pays de la Loire, en partenariat avec le Département de Loire-Atlantique, Nantes Métropole et l'Agence d'urbanisme de la région nantaise ont travaillé conjointement pour proposer des hypothèses communes permettant d'intégrer les spécificités du département au modèle Omphale de l'INSEE. Il s'agit de déclinaisons du scénario, dit « central », avec des modulations appliquées aux dernières tendances observées, en modifiant l'hypothèse d'évolution d'une ou plusieurs composantes.

La publication qui résulte de ce travail propose 5 scénarios :

- le scénario dit « central » qui décline localement les évolutions nationales basées sur l'observation du passé.
- le scénario dit « de référence » : plus représentatif des chiffres de natalité et de mortalité observés localement que le scénario dit « central » avec : un indice de fécondité diminuant progressivement jusqu'en 2030, une espérance de vie qui augmente moins rapidement que dans le scénario central. Les mouvements migratoires sont les mêmes que pour le scénario dit « central ».
- Le scénario dit « de maintien de la croissance démographique antérieure » : l'arrivée tous âges confondus est augmentée de 25 % par rapport au scénario dit « de référence ». L'espérance de vie et la fécondité sont similaires à ce même scénario.
- Le scénario dit « de restriction de la capacité à accueillir » : À l'inverse du scénario précédent, l'arrivée tous âges confondus est diminuée de 25 % par rapport au scénario « de référence ».
- Le scénario dit « de baisse de l'attractivité économique » : l'arrivée d'actifs (30-64 ans) et de leurs enfants est diminuée de 25 %. Le départ du département des habitants de cette même tranche d'âges et leurs enfants est augmenté de 25 % par rapport au scénario dit « de référence »
- Le scénario dit « d'éloignement des grands pôles urbains » : Basé sur le scénario dit « de référence », il modifie les migrations internes au département. Les départs des actifs et leurs enfants de Nantes Métropole et la CARENE sont augmentés de 50 % à destination de pôles intermédiaires du département. Les déplacements de la tranche d'âges étudiants (18-29 ans) des pôles intermédiaires vers la CARENE et Nantes Métropole sont augmentés de 25 % (retour vers les universités des enfants ayant préalablement migré).

Les travaux de PAS s'appuient sur des projections démographiques comprises dans une fourchette autour du scénario dit « de référence » pour plusieurs raisons :

- Les tendances démographiques observées ces dernières années suivent la courbe des scénarios dits « central » et « de référence ». Les spécificités locales apportées via cette étude incitent à être mesurés en intégrant des effets démographiques structurels (vieillesse de la population et baisse de la fécondité de la population).
 - L'incertitude évoquée plus haut, incite le SCoT à intégrer une fourchette, mais également un pilotage au plus proche de ces dynamiques territoriales évolutives. Les « scores » appliqués aux différents scénarios sont effectivement théoriques et ne prennent pas en compte les effets de migrations (nationales et internationales) résidentielles liés au changement climatique par exemple.
 - Il n'est pas observé de ralentissement de « l'attractivité économique » à l'heure actuelle. L'ossature économique du territoire est en bonne santé. Des projets, tels que la loi de programmation militaire (construction d'un porte-avions) ou encore la stratégie nationale industrielle, peuvent avoir des conséquences sur les migrations résidentielles vers le territoire.
 - Il est rappelé enfin que ces projections sont des hypothèses, permettant de déployer les réflexions sur les politiques publiques à mener, selon les territoires, telles que le logement.
- Ainsi, il est du rôle du SCoT, sur la base de ces projections, d'organiser une répartition de l'accueil de population et de la production de logement en fonction de l'armature environnementale et au plus près des capacités à faire des intercommunalités, en veillant à ne pas allonger les déplacements domicile-travail.

Trois piliers fondateurs, inscrits dans ce Projet d'aménagement stratégique, doivent désormais garantir la cohérence de notre vision commune :

- **L'habitabilité** : Consolider les fondations d'un territoire habitable pour tous en créant les conditions favorables à la santé du vivant, la résilience sociale tout en répondant aux enjeux climatiques.
- **La robustesse** : Organiser la réponse aux besoins des habitants en répartissant les responsabilités, en garantissant le bon équilibre entre les impératifs sociaux, économiques et les conditions d'une qualité de vie accessible à toutes et tous.
- **La coopération** : Coopérer à toutes les échelles, animer de nouvelles coalitions de territoires, d'acteurs et de ressources et saisir les interdépendances à forts enjeux stratégiques, pour atteindre les objectifs d'habitabilité et de robustesse du territoire.

INDEX THÉMATIQUE

Agriculture – Agricole.....	1, 6, 7, 8, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 32, 33, 34, 41, 38, 39
Armature environnementale.....	10, 11, 14, 15, 17, 18, 20, 25, 30, 35
Armature territoriale.....	3, 4, 19, 25, 26, 28, 29, 31, 37, 38
Biodiversité.....	7, 8, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 45
Carbone.....	7, 14, 15, 18, 21, 22, 23, 34, 39, 44, 45
Centralité(s).....	20, 22, 23, 24, 28, 29, 30, 31, 37
Changement climatique.....	3, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 21, 22, 42, 44
Cohésion sociale.....	6, 9, 17, 19, 24, 25, 29, 32, 35, 42
Commerce.....	25, 26, 28, 29, 31, 34
Eau.....	8, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 33, 36, 37, 38, 40, 41, 44, 45
Économie.....	3, 4, 8, 10, 11, 14, 15, 16, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 36, 39, 42, 44
Énergie.....	2, 3, 4, 9, 10, 22, 23, 32, 33, 34, 36, 38, 39, 40, 44
Estuaire – fleuve.....	1, 4, 5, 6, 7, 8, 17, 18, 19, 20, 23, 36, 37, 45
Industrie.....	4, 6, 7, 8, 9, 11, 13, 15, 16, 23, 32, 33, 34, 39, 42, 44
Littoral.....	4, 5, 6, 8, 9, 20, 33, 36
Logement – habitat.....	2, 3, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 20, 21, 23, 27, 25, 26, 27, 28, 29, 33, 41, 42, 45
Logistique.....	22, 23, 29, 30, 31, 32, 39, 40
Mobilités – transports.....	2, 3, 9, 10, 16, 18, 20, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 36, 37, 40, 45
Nature – espaces naturels.....	2, 6, 8, 9, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 32, 39, 44, 45
Numérique.....	23, 32, 42
Paysage.....	2, 3, 7, 8, 9, 14, 33, 34, 36
Port.....	5, 7, 8, 30, 33, 36, 39, 40
Renaturation.....	17, 18, 21, 44, 45
Santé.....	1, 3, 9, 11, 12, 14, 15, 17, 19, 22, 24, 28, 32, 33, 34, 38, 45
Sols.....	2, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 21, 33, 36, 44, 45
Trajectoire Zéro Artificialisation Nette.....	16, 32, 37, 44, 38, 42, 44
Trame verte et bleue.....	16, 17, 18, 45
Tourisme.....	8, 32, 33
Vulnérabilité.....	3, 9, 14, 19, 20, 21, 25, 29, 44

Chapitre 1

L'habitabilité

Consolider les fondations d'un territoire habitable pour tous

L'habitabilité correspond aux conditions favorables dont dispose un territoire contribuant à le rendre habitable, juste et sûr pour tous. En cela, il constitue le socle de tout projet de territoire.

Les enjeux d'habitabilité du territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire se concentrent notamment autour de la préservation et la restauration des ressources vitales (eau, sols, biodiversité, alimentation) en faveur de l'amélioration des conditions de vie et de la santé du vivant, de l'anticipation des besoins futurs des habitants et l'accès aux ressources en faveur d'une meilleure résilience sociale, et enfin l'adaptation et l'atténuation du changement climatique.

Ce chapitre s'appuie sur les connaissances apportées par le 2e rapport du GIEC des Pays de la Loire (avril 2023). Ainsi, le Projet d'Aménagement Stratégique retient les conséquences du scénario à + 4°C à 2100 (par rapport à 1900) pour s'adapter au dérèglement climatique et limiter les risques pour les populations. Il retient les objectifs du scénario à +2 °C en 2100 (par rapport à 1900) pour réduire l'empreinte carbone du territoire. Il s'inscrit dans la démarche du GIEC de mobilisation autour des problématiques d'aménagement liées au dérèglement climatique et la connaissance des acteurs sur ces enjeux.

Les sols constituent un élément déterminant de l'équilibre écologique et climatique. Les services, dits « écosystémiques » rendus par la nature et la biodiversité garantissent notre qualité de vie, mais aussi notre santé et une part importante de notre économie. La santé environnementale à l'interface de la santé humaine constitue ainsi une préoccupation majeure de notre trajectoire développée dans l'armature environnementale.

Notre territoire ne peut être un espace de coopération sans mettre au cœur de sa matrice culturelle, les enjeux majeurs du paysage, de la nature et du vivant.

Conscients de nos vulnérabilités, de nos atouts et de nos ressources, nous inscrivons trois axes majeurs au service d'un territoire habitable pour tous.

Axe 1.1. Préserver la santé du vivant dans un contexte de changement climatique

Les élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire sont conscients des limites environnementales régulièrement atteintes à l'échelle de la planète et dont certaines se manifestent d'ores et déjà sur le territoire. En complément des politiques d'atténuation qui visent à agir sur les causes, l'adaptation au changement climatique est désormais un enjeu majeur qui doit viser à en limiter les impacts négatifs et à en maximiser les effets bénéfiques conformément à l'approche « une seule santé » (One Health), de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Il est capital d'économiser les ressources (eau, sols et la biodiversité qui en découle) et de les considérer à leur juste valeur. Elles sont vitales : l'eau, pour ses fonctions écologiques, agricoles et les usages humains (petit et grand cycle de l'eau) et les sols, pour leurs capacités nourricières, de captage, de stockage et restitution de l'eau, de stockage carbone, et d'habitat pour la biodiversité et le vivant.

En assurant la préservation et l'accès équitable à ces ressources, il est possible de garantir un développement socialement et économiquement soutenable.

L'aménagement futur du territoire s'adosse ainsi au socle naturel sensible remarquable, qu'il veille à restaurer autant que possible. Il préserve les ressources en présence et leurs services écosystémiques par une approche environnementale préalable à toute action d'aménagement de la séquence « éviter – réduire – compenser » à la logique de restauration – augmentation en lien avec l'armature environnementale.

Il s'agit, enfin, d'animer notre capacité de régulation territoriale autour de ressources limitées se révélant stratégiques pour l'accueil de nouvelles populations, via la décarbonation de l'industrie ou encore la transition agroécologique, en coopération avec toutes les parties prenantes concernées.

1.1.1 Prendre soin des ressources vitales en assurant une démarche de sobriété

Le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire affirme sa volonté de protéger les espaces naturels du territoire, dans la continuité des SCoT précédents, et entend maintenir les grands équilibres du territoire à l'horizon 2050 en préservant les quatre cinquièmes de ses espaces comme naturels, agricoles et forestiers, sur la base de son armature environnementale.

Le SCoT se fixe comme objectif de garantir une gestion équilibrée de ces ressources entre usages et entre territoires.

Dans l'objectif d'économie de ressources, le SCoT souhaite :

- **Préserver et intensifier la fonctionnalité des sols** (approche quantitative et qualitative), en préservant les ressources des sols et sous-sols
- **Améliorer notre compréhension des spécificités de leurs fonctionnements** dans la diversité des espaces naturels et agricoles qui nous entourent (espaces agricoles, forestiers, prairies, zones humides, etc.)

- **Gérer durablement et optimiser la ressource foncière pour s'inscrire dans la trajectoire Zéro artificialisation nette en 2050.**

Le foncier doit devenir notre bien commun et notre engagement de sobriété foncière, c'est déjà mesurable^{*1}. Les efforts des dernières décennies doivent encore être améliorés. Chaque hectare d'Espaces Agricoles Naturels et Forestiers consommé - puis, à partir de 2030, chaque hectare non-artificialisé - doit être considéré comme une ressource rare et donc d'exception. Il doit être optimisé et inclure l'ensemble des besoins humains (habitat, économie, équipements), mais également environnementaux (fonctionnalité des sols). Un effort de densification est attendu sur tous les territoires tant en extension urbaine, qu'en renouvellement urbain.

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire planifie les changements de modèle d'aménagement du territoire pour s'inscrire dans la trajectoire ZAN en 2050 par période décennale :

2021-2030 > s'inscrire dans une trajectoire de sobriété foncière en se fixant comme objectif de diminuer de 54,5 % la consommation foncière d'espaces naturels et agricoles par rapport à la période 2011-2021 (Ce chiffre sera précisé après l'arrêt du SRADDET). Une territorialisation entre les intercommunalités valorise les efforts passés

2031-2040 > poursuivre les efforts de sobriété foncière avec un objectif de réduction de 50 % du rythme de l'artificialisation

2041-2050 > poursuivre la réduction de 50 % du rythme de l'artificialisation afin d'atteindre les objectifs de la loi Climat et Résilience en 2050

- **Protéger la trame verte bleue en conservant les espaces naturels, agricoles et forestiers via la déclinaison suivante :**

- **Protéger les cœurs de biodiversité** (espaces inventoriés, classés, protégés d'envergure européenne, nationale, régionale et départementale)
- **Préserver les espaces de mobilité des cours d'eau** en limitant les aménagements sur leurs berges non urbanisées
- **Protéger les zones humides** et systématiser leur recensement sur le territoire en compatibilité avec les prescriptions des SAGE en vigueur
- **Protéger les corridors écologiques et les développer dès que cela est possible**
- **Prendre en compte les espaces de « nature ordinaire »** dans les projets aménagements

- **Préserver la ressource en eau douce en :**

- **Encourageant des modèles de consommations plus sobres** (industrielles, agricoles et des habitants) en lien avec les démarches en cours sur le territoire

^{*}Pour rappel, la consommation foncière n'a jamais été aussi faible dans le département qu'au cours des dernières années (365 ha/an entre 2016 et 2020 – source BD MOS44). Elle a été divisée par trois par rapport à la période 2004-2009, alors que dans le même temps, la croissance de population n'a jamais été aussi forte (+16000 hab. par an entre 2009 et 2020).

- **Sécurisant l'alimentation en eau potable**
 - **Imposant quand cela est possible la réutilisation des eaux** pluviales, eaux grises, eaux épurées, dans le respect des exigences sanitaires.
 - **Limitant l'imperméabilisation des sols et en favorisant l'infiltration de l'eau au plus proche de son point de chute,** à travers la gestion intégrée des eaux pluviales, afin de soutenir les nappes d'eau souterraine et de surface et favoriser l'épuration naturelle participant au soutien des étiages en période sèche et en limitant les inondations en période de crue
- **Préserver la ressource en minéraux en anticipant les besoins en matériaux de construction** pour la filière du BTP, en veillant à valoriser prioritairement le réemploi de matériaux et dans une optique de consommation raisonnée
 - **Prévoir les besoins en matériaux de construction nécessaires (minéraux et matériaux biosourcés) au plus proche des secteurs consommateurs pour les matériaux de construction et pour les voiries et réseaux divers** et en tenant compte des stocks disponibles

1.1.2. Restaurer et intensifier les fonctionnalités des écosystèmes

Le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire prend la mesure du rôle écosystémique du sol dans le maintien de la mosaïque de biodiversités et de la lutte contre le dérèglement climatique. **Le SCoT se fixe comme objectif de restaurer autant que possible la qualité des sols et des sous-sols, de renforcer la mosaïque de biodiversité et d'améliorer la qualité des masses d'eau superficielle et souterraine en s'appuyant sur l'armature environnementale :**

Concernant les sols et sous-sols, le SCoT vise à :

- **Encourager les pratiques valorisant les services écosystémiques rendus par les sols** et les solutions fondées sur la nature (ex : îlots de fraîcheur, couverts végétaux, reméandrage des cours d'eau...)
- **Préserver et restaurer autant que possible la qualité agronomique des sols** (notamment dans la réutilisation des terres agricoles en friche, etc.)
- **Préserver, restaurer et augmenter autant que possible les fonctionnalités des sols** (trame brune¹²) : traitement des sols pollués, stratégie de renaturation, développement du couvert végétal, etc.

Concernant le renforcement de la mosaïque de biodiversité dans la trame verte et bleue le SCoT vise à :

- **Encourager les opérations de restauration et d'augmentation des fonctionnalités écologiques**, notamment dans l'estuaire de la Loire et la continuité des cours d'eau, replantation des haies bocagères, rétablissement de la qualité des cours d'eau, restauration des ripisylves, développement d'une trame noire¹⁴, etc.
- **Accompagner le développement en milieu urbain, des espaces végétalisés et l'accès à la nature, en prenant en compte leurs usages pour accentuer les co-bénéfices sur la santé** (activité physique, cohésion sociale, santé mentale, zones de détente et de ressourcement)
- **Identifier les espaces potentiels de renaturation dans les milieux urbains** : les friches et sols sans usages, sous utilisés ou pollués, parkings, etc.

Concernant la qualité des masses d'eau superficielle et souterraine, le SCoT vise à :

- **Restaurer des zones humides et prendre en compte la mobilité des cours d'eau** (au fil des saisons et du temps)
- **Renforcer la capacité d'infiltration des sols** (désimperméabilisation), reconquérir les zones humides dégradées, améliorer la qualité des rejets d'assainissement et mise aux normes des systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs, etc.
- **Favoriser les pratiques agricoles sans impact sur la qualité de l'eau**, notamment sur les aires d'alimentation de captage

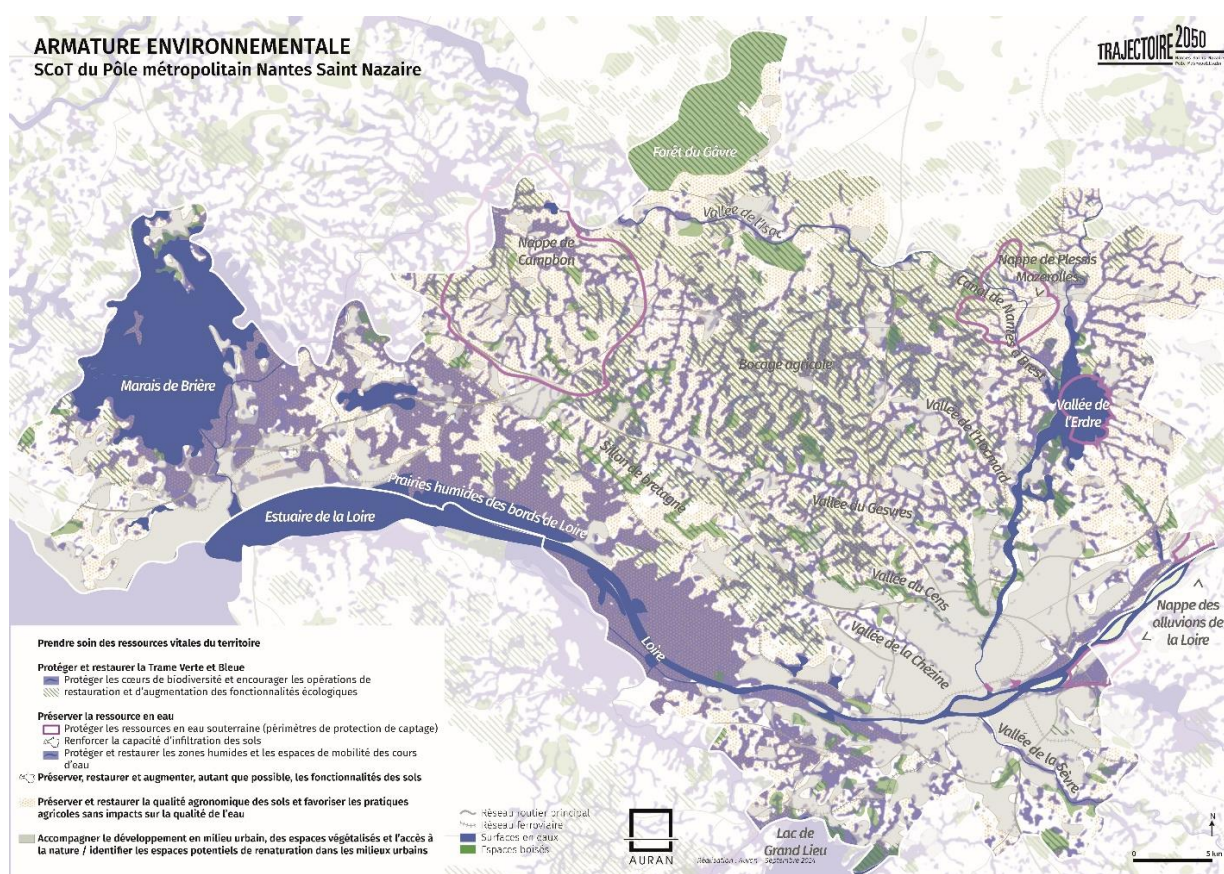
1.1.3. Mieux vivre en harmonie avec notre environnement

Chaque acte d'aménager a un impact sur l'environnement. Pour éviter de le détériorer, il convient de mieux le connaître pour réellement éviter ou réduire l'impact de notre action sur les milieux. La compensation parfois nécessaire doit s'appuyer sur une profonde connaissance de l'écosystème local et doit intégrer la saisonnalité de celui-ci, dont les variations font partie du fonctionnement de ces milieux si particuliers.

Le SCoT se fixe comme objectif **de mieux connaître les multifonctionnalités des espaces naturels** majeurs du territoire, constitutifs de l'armature environnementale, tels que le marais de Brière, le lac de Grand-Lieu, le bocage, l'estuaire de la Loire, la vallée de l'Erdre, et de préserver leurs rôles de captage carbone, de mosaïque de biodiversité, de halte pour les oiseaux migrateurs, etc.

Pour se faire, il souhaite :

- **Améliorer la connaissance de l'environnement** (des sols, du sous-sol, du fonctionnement des puits de carbone, etc.) à travers des études spécifiques, **pour limiter l'impact de chaque intervention sur les milieux**
- **Mieux considérer les échelles des bassins versants** (notamment du grand bassin versant de la Loire) dans la mesure des impacts des interventions sur les milieux
- **S'inscrire dans une démarche de protection du vivant dans chaque acte d'aménagement en s'appuyant sur le triptyque éviter réduire compenser**
- **Prendre en compte la dimension temporelle (de la variation quotidienne et annuelle) de la trame verte et bleue** en s'appuyant sur une trame noire à définir



Axe 1.2. Répondre aux besoins vitaux pour garantir la résilience sociale

La trajectoire de qualité de vie, d'habitabilité et de vitalité du territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a pour condition impérative l'équité sociale et environnementale.

Celle-ci implique pour tous l'égalité d'accès pérenne, aux ressources naturelles vitales et aménités urbaines, particulièrement pour les populations vulnérables (familles monoparentales, jeunes, personnes âgées vivant seules, en situation de précarités, etc.), les plus exposées aux risques environnementaux (risques naturels, pollutions, mauvaise alimentation, sédentarité, etc.) et technologiques, aux maladies chroniques et problématiques de santé mentale.

1.2.1. Favoriser la santé et le bien-être des habitants

Considérant que l'ensemble des déterminants de santé (états des milieux, cadre de vie, etc.) influence la santé des populations de manière positive ou négative. **Le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, en s'appuyant sur l'approche « Une seule santé », se fixe comme objectif de placer le bien-être (mental et physique) des habitants dans chaque acte d'aménagement du territoire.**

Le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire souhaite ainsi, pour répondre aux besoins des habitants :

- **Faciliter l'accès à l'emploi**, source de revenu et déterminant de santé majeur qui exerce une influence sur l'ensemble des conditions et habitudes de vie
- **Réduire les déplacements motorisés** subis en lien avec l'armature territoriale (cf. 2.1.1) en **facilitant l'implantation de services (santé, action sociale, culture, éducation, économie sociale et solidaire, etc.) au plus proche des habitants**
- **Favoriser pour tous une proximité et un accès aux espaces de nature, de respiration, de calme, de détente et de loisirs** (pour la santé mentale et physique des habitants, la cohésion sociale, îlots de fraîcheurs, etc.), particulièrement dans les espaces urbains en travaillant notamment un maillage de liaisons douces, chemins ruraux, etc.
- **Contribuer à améliorer la santé mentale des habitants par le développement de l'offre culturelle et de loisirs** (équipements, évènements, mise en scène des espaces publics, etc.)
- **Valoriser les identités territoriales** en favorisant la cohésion sociale à travers ses connexions à l'environnement (Estuaire, Voyage à Nantes, etc.)

Afin d'agir positivement sur le bien-être et le cadre de vie des habitants via la promotion d'un urbanisme favorable à la santé, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire souhaite :

- **Intégrer la perception, la sensibilité et le vécu de l'environnement des habitants :**
 - **En protégeant les éléments de patrimoine naturel** (ENS, ZNIEFF, Natura 2000, etc.) **et bâti** caractérisant les identités propres à chaque entité paysagère

- **En préservant et affirmant les identités paysagères** (marais, Estuaire de la Loire, bocage, littoral, lac de Grand-Lieu et vallées) du territoire dans leur diversité
 - **En assurant la qualité urbaine, architecturale et paysagère** des projets en cohérence avec les identités paysagères : place de l'eau, de la nature en ville, cohérence des formes urbaines projetées avec l'existant (architectures vernaculaires...), les innovations au service des transitions écologique et énergétique, la gestion qualitative des franges urbaines avec les espaces agricoles, naturels et forestiers, la gestion des entrées de ville, etc.
 - **Intégrer un principe d'aménagement favorisant l'accès et la vue à des espaces naturels**
- **Concevoir des projets urbains qui prennent en compte et préservent le cycle de l'eau** et la mosaïque de biodiversité
 - **Faciliter dans tous les aménagements la pratique de la mobilité active** pour lutter contre la sédentarisation des populations (notamment la marche et le vélo) et promouvoir l'activité physique au quotidien
 - **Concevoir des espaces publics de qualité qui favorisent la convivialité, la sécurité et le lien social**, le recours aux modes actifs et l'appropriation positive des espaces (apaisés, nature en ville, lieu d'activité ou de pause, etc.)
 - **Limiter l'exposition des habitants aux nuisances et pollutions** (sonores, de l'air, électromagnétiques, lumineuses, etc.) particulièrement **les personnes les plus vulnérables et des équipements les accueillant** (écoles, EHPAD, centres hospitaliers, etc.)
 - **Favoriser l'accueil d'activités compatibles avec l'habitat au sein des centralités** (maisons des artisans, centres de formation, etc.)

1.2.2. Vivre avec le risque et anticiper les vulnérabilités du territoire

La vulnérabilité se caractérise par le niveau prévisible d'un aléa sur des enjeux. Les aléas présents sur le territoire sont connus (inondation, submersion marine, risque technologique notamment) ainsi que les enjeux impactés. Le dérèglement climatique va néanmoins accroître la fréquence et l'intensité des aléas sur ces enjeux, augmentant donc la vulnérabilité du territoire et la nécessité d'anticiper celle-ci.

Le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, en responsabilité envers ses habitants et son écosystème économique, retient le scénario GIEC +4°C en 2100 pour anticiper les conséquences du dérèglement climatique, en s'appuyant sur son armature environnementale.

Le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire souhaite ainsi :

- **Développer une culture du risque** pour mieux se préparer aux variations des aléas climatiques, en améliorant la connaissance de la vulnérabilité du territoire et en intégrant notamment la saisonnalité dans les aménagements urbains et architecturaux, pour mieux se préserver des événements extrêmes liés au dérèglement climatique (gestion de l'eau et de l'isolation thermique été comme hiver)
- **Limiter la vulnérabilité des personnes et des biens aux aléas** (inondation, submersion marine, incendie, vagues de chaleur, retrait-gonflement des argiles, technologiques, etc.)

en éloignant les zones de développement des secteurs soumis à un aléa, en intégrant le changement climatique et les cumuls d'expositions (notamment entre risques naturels et technologiques)

- **Développer la capacité du territoire à diminuer sa vulnérabilité sans maladaptation** : gestion intégrée des eaux pluviales (favoriser leur infiltration et mieux récupérer l'eau pour ne pas aggraver le risque de ruissellement) et champs d'expansion des crues, gestion intégrée du trait de côte, gestion durable des forêts, maillage d'îlots de fraîcheur, etc.
- **Anticiper le recul du trait de côte par l'organisation du repli stratégique** (direct et indirect) en assurant au bâti - notamment à vocation économique - soumis aux aléas de submersion marine et d'érosion côtière, sa modularité, sa mutabilité et sa réversibilité. **Le cas échéant, prévoir la recomposition spatiale** (délocalisation, relocalisation) de l'habitat et des activités concernées par le repli stratégique à une échelle qui soit adaptée, engendrant un nécessaire dialogue avec les territoires voisins
- **Anticiper les potentiels de renaturation des zones concernées par le repli stratégique** et plus globalement des secteurs soumis à aléas pouvant faire l'objet de recomposition spatiale
- **Accompagner l'adaptation du modèle agricole** face aux aléas climatiques : diversification des cultures, respect des sols, captage carbone, augmentation des linéaires de haies, développement de l'agroforesterie, économie de la ressource en eau (tel que prévu dans les études « Hydrologie, Milieux, Usages et Climat » réalisées par les structures porteuses de SAGE), etc.

Axe 1.3. Répondre aux enjeux d'atténuation du changement climatique

L'adaptation est indissociable de l'atténuation du changement climatique. Cette dernière doit participer d'un environnement plus favorable à la santé tout en garantissant la justice sociale et spatiale. Pour établir sa transition vers un modèle d'aménagement plus sobre, à inscrire dans la trajectoire Zéro Émission Nette, les intercommunalités du territoire s'engagent à créer les conditions d'une moindre dépendance aux énergies fossiles en mobilisant la diversité des acteurs -publics et privés – parties prenantes. Elles accompagnent et accélèrent les changements de pratiques ainsi que la transition des filières économiques et de la production énergétique. Les orientations suivantes s'appuient sur le travail autour du « Document socle transition énergétique » de janvier 2023, mené par le groupe des élus « Énergie » du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

1.3.1. Accorder les besoins du territoire avec le principe de sobriété énergétique

La meilleure énergie étant celle qu'on ne consomme pas, le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire souhaite tout d'abord amplifier les stratégies de sobriété énergétique déjà conduites sur le territoire afin de réduire les besoins en énergie. **Le SCoT se fixe comme objectif de s'inscrire dans la stratégie nationale Bas-carbone – zéro émission nette en 2050. Ceci pour participer à construire un territoire et une économie plus résilientes, capables de résister aux aléas énergétiques et géopolitiques.**

Le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire souhaite :

- **Optimiser les mobilités motorisées et favoriser les mobilités alternatives, notamment les transports collectifs**, en s'appuyant sur l'intensification urbaine et l'économie de proximité, tout en veillant à limiter les nouvelles sources de pollutions et :
 - Limiter les besoins en déplacement motorisé en renforçant l'accueil de la population au sein des centralités
 - Optimiser les flux de transport logistique pour limiter leurs impacts sur le territoire (massification, structuration des flux de livraisons – dernier kilomètre)
- **Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et le renouvellement des zones résidentielles**, par la conception bioclimatique des bâtiments et le recours aux matériaux biosourcés ou recyclés, participant à améliorer la santé des habitants (qualité de l'air intérieur, etc.)
- **Favoriser l'essor d'une économie de proximité pour répondre aux besoins des habitants en veillant à :**
 - **Faciliter l'implantation des activités présentielle**s non polluantes et n'augmentant pas l'exposition des personnes et des biens aux aléas au plus proche des habitants avec pour objectif de réduire les déplacements motorisés subis (cf. 1.2.2)

- **Développer des centralités productives** par l'accueil d'activités compatibles avec l'habitat au sein des centralités (artisanat, transformation alimentaire, etc.) afin de limiter les déplacements subis des travailleurs
- **Accélérer le développement de l'accès au numérique** (déploiement de la fibre numérique) et la création d'espaces partagés (télétravail et téléservices), tout en anticipant les flux logistiques supplémentaires associés. En parallèle à ce développement, un accompagnement des personnes éloignées du numérique doit rester possible en tout lieu du territoire afin de maintenir le lien social et le bien-être au travail
- **Valoriser les capacités de production alimentaire locale** à travers le développement des circuits courts, en favorisant l'accès à une offre alimentaire diversifiée
- **Accompagner les acteurs économiques au service de notre résilience énergétique** engagés dans :
 - La décarbonation des procédés industriels
 - La réduction des consommations énergétiques
 - L'optimisation, la récupération et la mutualisation des ressources (énergies, eau, matières, déchets...) et l'essor de l'écologie industrielle et territoriale

1.3.2. Améliorer l'efficacité énergétique du territoire

Le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire se fixe comme objectif de réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin ainsi qu'à en limiter les pertes.

Cette ambition impliquera un travail avec les acteurs publics et privés concernés du territoire, pour :

- **Favoriser le développement de filières locales de matériaux biosourcés**, nécessaires à la rénovation thermique du bâti, contribuant à la réduction de l'impact carbone du territoire et à la préservation des ressources
- **Inciter au report vers des solutions de mobilité décarbonées et ainsi :**
 - **Faciliter le recours à la mobilité en commun et l'intermodalité** en développant notamment le Service Express Régional Métropolitain¹⁰
 - **Faciliter les mobilités actives**, en développant et sécurisant le maillage de liaisons douces intra et interurbaines
 - **Accompagner les acteurs compétents au développement de solutions d'avitaillement pour les véhicules électriques** (déploiement des bornes de recharge) ainsi que pour un transport logistique routier moins carboné (GNL, hydrogène vert, etc.)
 - **Accompagner les solutions de report modal de la logistique** vers le ferroviaire et le fluvial (estuaire) et spécifiquement pour le dernier kilomètre, favoriser le recours aux modes les moins polluants

Chapitre 2

La robustesse

Garantir les grands équilibres de la qualité de vie des habitants

Être un territoire robuste, c'est renforcer la capacité de notre organisation à faire face, résister ou du moins à s'adapter aux bouleversements climatiques ou sociétaux. La qualité de vie à l'échelle du territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire repose sur notre capacité à garantir les équilibres fondamentaux (socle environnemental, identités paysagères, développement économique, cohésion sociale et bien-être des habitants) et à organiser, dans le temps et dans l'espace, les conditions d'accueil des dynamiques démographiques et d'emplois, ainsi que d'anticiper les évolutions sociétales à venir (vieillesse de la population notamment).

Savoir accueillir pour vivre bien, c'est assumer que notre qualité de vie ne peut être réservée à quelques-uns – celles et ceux qui en auraient les moyens – sous peine d'être rapidement impossible pour tous. Fort de ses valeurs d'hospitalité et d'humanisme, le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire doit se développer en anticipant les perturbations à venir, en sachant en atténuer les effets, avec la volonté quotidienne d'assurer les fonctions vitales à tous les habitants, et notamment les plus fragiles.

Il s'agit alors de garantir la justice spatiale. Dans la diversité de nos territoires, notre organisation efficiente doit permettre un maillage juste en garantissant l'accueil de toutes les populations, l'accès au logement, aux services publics (d'enseignement, de santé, de culture, etc.), et à l'emploi. L'aménagement du territoire s'accompagne ici d'un impératif de cohérence avec nos valeurs communes et un projet de société plus juste et équitable dans l'intérêt compris de centralités vivantes.

Cette responsabilité d'aménagement repose sur la réponse aux besoins essentiels - habiter, se déplacer, travailler, etc. - et engage le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à la recherche systématique et continue d'équilibre entre capacité d'accueil, qualité de vie et régénération des ressources.

Cette juste répartition des responsabilités territoriales doit s'organiser en s'appuyant sur un maillage renouvelé et équilibré.

Axe 2.1. Organiser l'accueil en s'appuyant sur un maillage territorial équilibré et des solutions de mobilité

L'implantation humaine a constitué avec le temps une organisation spatiale, qu'il s'agit de continuer de structurer en veillant à ne pas dégrader l'armature environnementale (cf. Chapitre 1).

Pour orienter l'armature vers un développement multipolaire, l'armature territoriale organise les capacités et conditions d'accueil du territoire. Par un travail de couture urbaine fine de l'existant, elle doit permettre de lutter contre l'isolement, en veillant à privilégier l'accès aux services, commerces et transports collectifs. Pour garantir l'hospitalité et la cohésion sociale, ceci implique de définir collectivement et de répartir équitablement de nouvelles responsabilités plus particulièrement en compte les populations vulnérables⁸.

2.1.1. Répondre à la première des dignités, le logement

Au regard de la crise actuelle du logement, des dynamiques démographiques qui témoignent d'un ralentissement, mais demeurent fortes, **le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire se fixe comme objectif la recherche du maintien de la cohésion sociale en facilitant – à tous – l'accès au logement tout au long de la vie.**

En fonction des indicateurs de suivi de la production de logement (territoires en tension, évolution des résidences secondaires, fluidité au sein du parc de logements, etc.) et des évolutions démographiques observées et projetées, **le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ajustera les objectifs de production de logement au plus près des besoins, en veillant au bon fonctionnement de l'armature environnementale du territoire, à la capacité des ressources (notamment en eau potable) et à la lutte contre les inégalités sociales.**

Le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire souhaite :

- **Être en capacité de produire entre 145 000 et 163 000 logements environ à l'horizon 2050** en priorité en renouvellement urbain (en ré-usage, densification, rénovation urbaine) afin de répondre aux besoins des populations actuelles et futures, en s'ajustant aux indicateurs observés ci-dessus
- **Organiser la réponse aux besoins en trois séquences décennales**, afin d'anticiper les effets locaux, à moyen et long terme, des tendances démographiques nationales. Ce qui correspond à une production estimée d'environ :
 - 69 000 à 77 000 logements entre 2021 et 2030
 - 45 000 à 51 000 logements entre 2031 et 2040
 - 31 000 à 35 000 logements entre 2041 et 2050
- **Proposer une offre en logements pour tous adaptée aux besoins en nombre suffisant**, pour toutes les catégories socioprofessionnelles et les publics spécifiques, notamment les populations vulnérables⁸ (offre de logements locatifs, logements sociaux et

abordables, accession à la propriété, logements pour les travailleurs essentiels, saisonniers, logements d'urgence, etc.)

- **Produire une offre de logements adaptée et modulable** (en taille, résidences adaptées, espaces mutualisés, etc.), répondant aux besoins des parcours résidentiels (désirés ou subis) tout au long de la vie (notamment les jeunes et les seniors) et aux évolutions de ces besoins dans le temps (vieillesse de la population, variation de la taille des ménages)
- **Diversifier les formes d'habitat** (habitat coopératif, habitat léger, etc.) afin de répondre aux besoins des parcours résidentiels des habitants à chaque étape de leur vie
- **Recenser les situations de mal-logement afin de les prendre en compte dans les besoins en logements** (sur occupation, mal-logement, habitat indigne, etc.)
- **Améliorer la qualité des logements** en incitant à rénover les logements anciens (isolations phonique et thermique, etc.)
- **Mobiliser les logements sous occupés** pour participer à répondre au besoin général de logements
- **Organiser la production de logements en fonction de l'armature territoriale, en tenant compte des capacités foncières disponibles et en se donnant les moyens d'augmenter la capacité à produire** collectivement à l'échelle du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (ingénierie, outils de maîtrise foncière, accompagnement des opérations complexes, etc.)

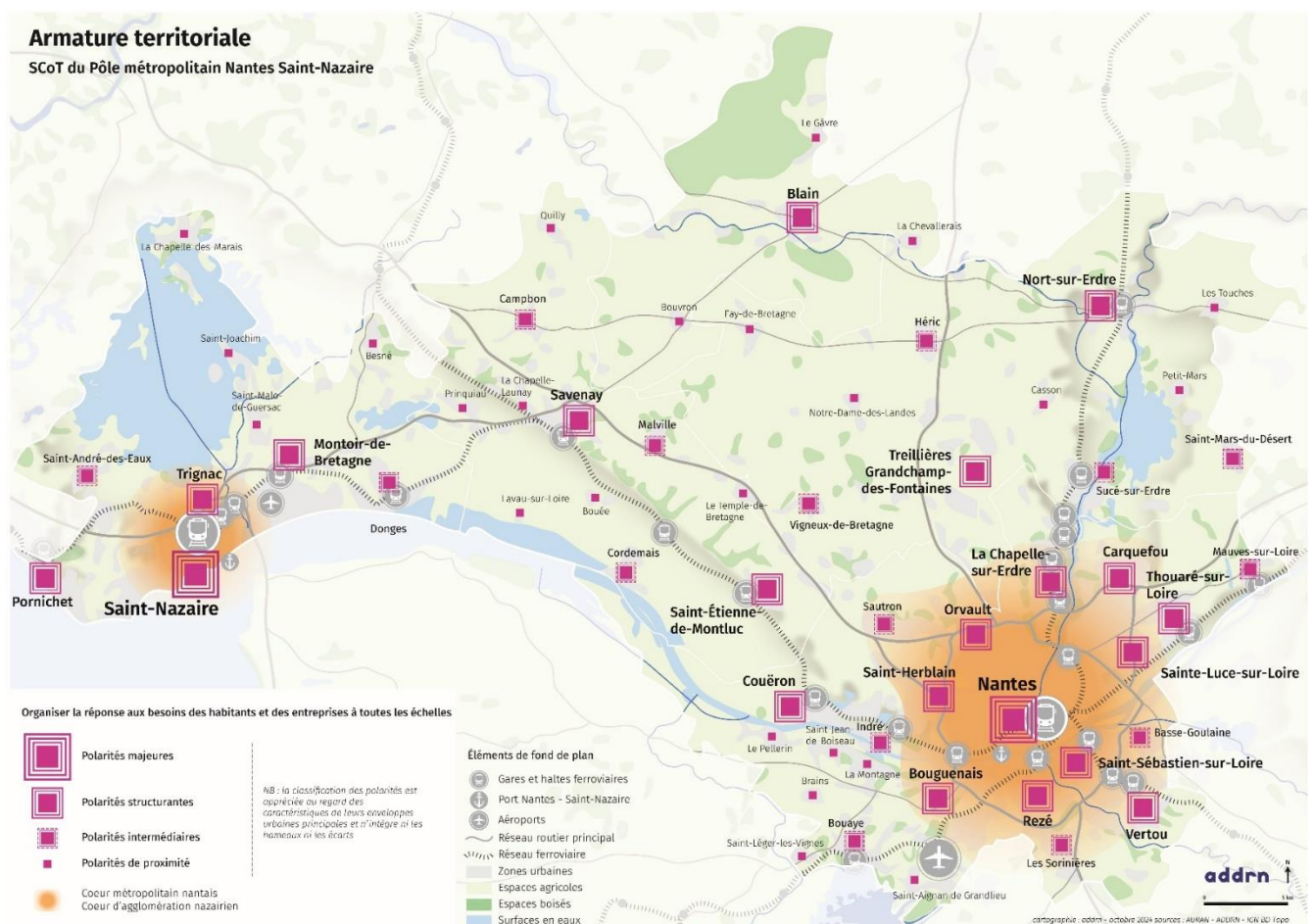
2.1.2. Reconnaître le rôle de chaque polarité au sein d'une armature territoriale équilibrée

L'urbanisation du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire s'organise autour d'axes hiérarchisés de mobilités autour desquels se sont développées des polarités urbaines de différentes classes. Ce maillage forme l'armature territoriale du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Ces polarités sont toutes, à leurs échelles, constituées de logements, d'équipements, d'entreprises. Cette mixité d'usages doit pouvoir évoluer de façon cohérente et équilibrée.

À l'échelle du territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, **le SCoT se fixe comme objectif d'organiser le fonctionnement du territoire suivant une armature territoriale en quatre classes de polarités disposant chacune de responsabilités** (une contribution minimale en termes de densité et d'offres de logements). Leur organisation veille à l'équilibre territorial en termes d'offres de services, d'équipements, de logements et d'emplois :

- **Les polarités de proximité** : des polarités de petite taille dont les équipements ont vocation à répondre aux besoins quotidiens de ses habitants. Le maintien des équipements communaux et des emplois représente un enjeu pour conserver leur vitalité
- **Les polarités intermédiaires** : des polarités permettant à leurs habitants de disposer d'une offre relais, et bien structurée en matière d'équipements, de commerces, artisans et de services qui limitent ainsi les distances parcourues

- **Les polarités structurantes** : des polarités disposant d'une offre de transports structurante en relation avec les polarités majeures de Nantes et/ou Saint-Nazaire, c'est-à-dire une gare ferroviaire, un pôle d'échanges multimodal, une ligne de transport en commun structurante (Service Express Régional Métropolitain¹⁰). Pourvoyeuses d'emplois, elles rayonnent sur les communes alentour et participent au fonctionnement métropolitain. Elles disposent d'un bon niveau d'équipements capable d'assurer les besoins d'un large bassin de vie
- **Les polarités majeures** : Nantes et Saint-Nazaire constituent les pôles urbains majeurs, ils sont bien connectés aux territoires extérieurs. Ils offrent un accès direct à une densité de services, diversifiés et notamment de gamme supérieure
- En parallèle de cette typologie, le SCoT inscrit un **rôle renforcé au cœur métropolitain nantais et d'agglomération nazairienne**, connectés à une solution de Transport en Commun Urbain (TCU) en matière d'accueil de logements, d'équipements et d'emplois.
- **En dehors de ces polarités, le SCoT limite fortement les extensions d'urbanisation des villages et protège de toute extension d'urbanisation les hameaux et secteurs déjà urbanisés**



2.1.3. Partager les responsabilités dans la réponse aux besoins des habitants et des entreprises

Les quatre classes de polarités s'appuient sur la qualité de l'armature territoriale déjà présente, considérant que 80% de l'urbanisation de 2050 est déjà existante. **Cette armature encadre les productions de logements** (typologie, taille, accession, logements aidés, résidences jeunes ou seniors, etc.) pour permettre de loger au mieux les habitants, demain, **et d'organiser les équipements futurs nécessaires** (vieillesse de la population, etc.).

Afin de limiter les déplacements et participer à la vitalité des polarités, **l'accueil d'entreprises sera privilégié dans les centres autant que possible, ou dans des zones d'activités dédiées desservies en transport en commun ou par des voies sécurisées de modes actifs.**

Une armature territoriale intensifiée

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, s'inscrit dans une démarche d'intensification des usages pour assurer le fonctionnement des équipements et maximiser leur utilisation. Cette intensification doit prioritairement se localiser dans les centralités constituées des quartiers, bourgs et villes du territoire et principaux pôles d'échanges multimodaux afin de conforter leur rôle de lien de vie, animé, favorisant le lien social et bénéficiant des aménités urbaines. Elle doit également s'accompagner d'un changement d'usages et de représentations, pour une mobilité plus partagée, multimodale et active dans une logique de solidarité et de santé globale.

Pour ce faire le SCoT souhaite :

- Créer les conditions d'accueil des habitants et des emplois en veillant à contribuer à **l'organisation d'un développement multipolarisé de la « ville des courtes distances »** :
 - **Affirmer le rôle de chaque centralité en tant que lieu de vie, animé, favorisant le lien social, bénéficiant des aménités urbaines** (équipements, services, commerces, espaces verts et récréatifs, desserte en transport en commun – train et autres - et accessible à tous)
 - **Faciliter l'implantation des emplois présentsiels** (santé, action sociale, culture, éducation, économie sociale et solidaire, etc.) **au plus proche des habitants** afin de répondre à l'objectif de multipolarisation du développement territorial
 - **Limiter les besoins en déplacements motorisés** en priorisant l'accueil de la population au sein des centralités, en développant la ville des courtes distances et en renforçant la mixité et l'intensité fonctionnelle
 - **Limiter la place de la voiture dans l'espace public** afin de multiplier les capacités d'intensification en gagnant en sécurisation
 - **Faciliter dans tous les aménagements la pratique de la mobilité active** pour lutter contre la sédentarisation des habitants (notamment la marche, le vélo ou la planche à roulettes) et promouvoir l'activité physique au quotidien
- **Intégrer dans la fabrique de la ville de nouveaux modèles d'aménagement**, de construction, de financement et ainsi :
 - **Favoriser de nouveaux modèles de montages financiers** : location avec option d'achat, Bail Réel Solidaire, etc.

- **Favoriser les projets vertueux dans les projets neufs intégrant le coût global des opérations**
- **Impliquer mieux les futurs usagers, habitants, citoyens et entrepreneurs en les associant** au processus de conception des projets de fabrique de la ville
- **Prévoir les installations de bâtiments logistiques au plus proche des besoins des usagers (habitants et entreprises)** en veillant à limiter les pollutions et nuisances pour les habitants
- **Intensifier les quartiers de gare et principaux pôles d'échanges multimodaux**, en renforçant les capacités d'accueil d'entreprises, de services, d'équipements, de commerces et de logements, en cohérence avec leur localisation (armature urbaine, centralités).
- **Garantir**, dans la solidarité territoriale, **une offre de logement social pour chaque centralité**

Une armature territoriale au service de la cohésion sociale et de l'hospitalité

Le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, en s'appuyant sur son armature territoriale, se fixe comme objectif de favoriser la justice spatiale et la cohésion sociale en facilitant à tous l'accès au logement tout au long de la vie, au plus proche des bassins de vie, et au service de la robustesse du tissu social et économique.

Pour ce faire, le SCoT souhaite **créer les meilleures conditions d'accueil des habitants**, et :

- **Produire des logements** (réhabilitation et construction), de façon différenciée (densité et typologies de logements) selon les types de polarités au sein de l'armature,
- **Accélérer à l'échelle de chaque intercommunalité, la production et faciliter l'accès au logement social et abordable**, en favorisant l'inclusion des personnes les plus vulnérables⁸ :
 - **En localisant préférentiellement le logement social à proximité des axes de transport en commun du Service Express Régional Métropolitain¹⁰**
 - **En développant une stratégie commune (intercommunalités et aménageurs/promoteurs)** pour faciliter la réalisation de logements sociaux dans les secteurs moins tendus
- **Adapter le niveau d'offre en équipements et services attendus pour chaque niveau de polarité afin de consolider le maillage de l'offre existante**
- **Intensifier et renouveler les secteurs résidentiels en produisant un urbanisme resserré permettant de :**
 - **Optimiser et densifier les tissus urbains existants** en prenant en compte leur identité urbaine et architecturale
 - **Accompagner la densification des tissus résidentiels et mixtes** par l'identification des capacités foncières de chaque intercommunalité, en s'organisant à l'échelle du Pôle métropolitain pour mutualiser des leviers d'actions prioritaires

- **Définir une responsabilité différenciée en matière de densification / renouvellement urbain** des espaces résidentiels et mixtes, en fonction des niveaux de polarité de l'armature territoriale
- **Porter une attention particulière au choix des secteurs préférentiels de densification** en tenant compte des sources de nuisances et de pollution, et au travail de la couture urbaine avec les tissus urbains environnants (franges urbaines assurant des transitions douces)

Une armature territoriale au service des emplois

Pour diminuer les déplacements contraints (sans offre alternative à la voiture individuelle), le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire **se fixe comme objectif de favoriser le rapprochement des emplois des centralités, et notamment celles dotées de services de mobilités.**

Pour ce faire le SCoT souhaite :

- **Aménager le territoire du travail et des emplois** au regard des spécificités des différents secteurs d'activités et filières, tenant compte des capacités des ressources foncières du territoire et dans le respect de l'armature environnementale
- **Privilégier l'implantation des emplois** nécessitant une logique de concentration et de flux (pôles d'excellence / de compétitivité) à proximité des gares et/ou au sein des polarités majeures et structurantes ou renforçant les centralités des polarités
- **Organiser la logistique des entreprises en privilégiant son développement à proximité des axes majeurs, portuaires, aéroportuaires, ferrés, fluviaux, routiers**

Une armature territoriale forte de ses réseaux de transports en commun et de ses axes vélos structurants

Le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire **se fixe comme objectif de faciliter l'usage de toutes les mobilités alternatives à la voiture individuelle et d'encourager la desserte des territoires les moins bien desservis**, en particulier par le soutien à la mise en commun des transports (intermodalité, covoiturage à haut niveau de service, transports en commun, axes vélos structurants) **en s'appuyant sur la montée en charge du Service Express Régional Métropolitain¹⁰ à l'échelle du territoire du Pôle métropolitain, notamment entre Nantes et Saint-Nazaire.**

Pour ce faire le SCoT souhaite :

- **Développer, dans un maillage « de l'étoile à la toile », les mobilités pour tous sur l'ensemble du territoire ainsi interconnecté, notamment en renforçant le rôle des Pôles d'échange multimodaux**
- **Coordonner les réseaux de transports en commun ferroviaires et routiers, urbains et interurbains :** renforcer la complémentarité et l'interconnexion de l'offre en transports en commun, diversifier et cadencer l'offre en transports en commun (via notamment des voies en sites propres et sécurisées)
- **Encourager le développement de la pratique du covoiturage par le développement de lignes à haut niveau de service** en optimisant les usages des infrastructures routières existantes

- **Développer un maillage structurant de voies cyclables interurbaines sécurisées et rapides, de rabattement et d'interconnexion entre les polarités**
- **Optimiser les déplacements motorisés et adapter l'offre en mobilité** en s'appuyant sur l'intensification urbaine et l'économie de proximité
- **Faciliter les trajets du quotidien** en organisant le rabattement à pied et à vélo sur les points de connexions intermodaux (pôles d'échanges multimodaux, aires de covoitures, vélos, etc.)
- **Développer les liaisons fluviales pour le transport de voyageurs et logistique** notamment en lien avec le PETR du Pays de Retz

Une armature territoriale qui structure les modes de consommation

Pour répondre au mieux aux besoins des habitants, **le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire détermine à travers le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL), les conditions d'implantation commerciale et de distribution des biens de consommation et de production sur son territoire.**

Pour ce faire le SCoT souhaite :

- **Affirmer et préserver l'animation commerciale locale de chaque centralité comme lieux d'échange majeur des polarités**
- **Maîtriser l'implantation des équipements commerciaux**, leur organisation au service de l'armature territoriale avec un enjeu de polarisation dans les centralités pour répondre à l'objectif d'intensification urbaine. Lorsque l'implantation en centralité n'est pas possible, le commerce peut s'implanter dans les secteurs d'implantation commerciaux (SIC) existants, dont le périmètre, localisé dans le DAACL, ne peut être étendu
- **Organiser la logistique commerciale**, à ses diverses échelles, de l'entrée des biens de consommation sur le territoire à leur livraison, au regard des besoins du territoire et de sa capacité à absorber les flux

Axe 2.2. Favoriser l'économie au service du territoire et des habitants

Les savoir-faire industriels comme l'innovation économique, ancrés dans ce bassin de vie, participent de la souveraineté nationale et du socle économique de notre territoire.

Le territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire accueille des fleurons historiques de l'industrie française que ce soit dans la construction navale, l'aéronautique, l'industrie biscuitière ou encore de la conserverie, mais aussi des nouvelles filières majeures comme les biotechnologies, le numérique, les énergies marines, l'économie de la mer, etc. L'économie agricole notamment d'élevage et son rôle fondamental dans le maintien du bocage et de l'ouverture des marais comme l'économie touristique sont aussi des marqueurs forts de notre identité économique.

Le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire souhaite anticiper les mutations de l'économie, l'accueil de nouvelles filières liées aux besoins futurs et à l'évolution des modes de vie et de consommation et de la valorisation de l'économie sociale et solidaire.

Pour établir sa trajectoire de sobriété foncière pour atteindre l'objectif Zéro Artificialisation Nette⁶ (ZAN) en 2050, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire s'engage vers de nouveaux modèles d'aménagement, notamment guidés par les mutations de l'accueil des activités économiques tout en préservant le patrimoine naturel et bâti du territoire.

Autour du défi du Zéro Émission Nette⁷ (ZEN), la priorité est de réduire les consommations d'énergies afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Cependant, il est également nécessaire de produire un mix énergétique renouvelable et dans la continuité de notre responsabilité nationale (développement de l'éolien offshore notamment) et en nous appuyant sur notre écosystème économique innovant (tissu industriel et d'entreprises d'innovations).

2.2.1. S'appuyer sur la diversité des forces économiques du territoire

Le territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire est constitué d'un écosystème économique robuste qu'il convient d'accompagner afin de se préparer à relever les défis d'avenir.

Au-delà de la réindustrialisation stratégique de notre territoire, **le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire se fixe comme objectif de maintenir la robustesse de notre économie** notamment dans sa diversité, dans la qualité des emplois en termes de parcours pour les salariés et plus généralement pour le territoire, ou encore par l'encouragement à l'innovation au service de la cohésion territoriale.

Le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire souhaite :

- **Conforter et promouvoir les forces économiques en présence** : activités industrielles, économies de la santé, touristiques et culturelles, agricoles, artisanales, activités tertiaires, commerciales et de services, numériques, Économie Sociale et Solidaire, etc.
- **Articuler les stratégies de développement économique pour l'accueil d'entreprises**, avec la qualité et les spécificités de l'écosystème économique (réseau de sous-traitants,

logistique, services aux entreprises...). À ce titre, il convient d'appréhender les activités du Grand Port Maritime au-delà de son périmètre, à l'échelle de l'hinterland

- **Reconnaître les activités de l'Economie Métropolitaine Ordinaire et les accompagner vers une transition qualitative et performante**
- **Intensifier et renouveler les secteurs à vocation économique en travaillant les entrées suivantes :**
 - **Optimiser le foncier économique** : mutualiser les espaces et services aux entreprises, développer la mixité fonctionnelle
 - **Densifier le bâti à vocation économique** dans les zones d'activités
 - **Favoriser le renouvellement urbain des zones commerciales** vers plus de mixité fonctionnelle : accueil de logements sous réserve de « faire quartier »
 - **Simplifier les parcours résidentiels des entreprises**, par la modularité et la réversibilité des locaux
 - **Mettre en réseau les acteurs économiques** (logique de filières, de complémentarité, écologie industrielle et territoriale) et développer une stratégie d'animation des zones d'activités
- **Structurer une offre touristique durable, raisonnée et « quatre saisons », diversifiée (littoral, urbain, industriel, culturel, rural, etc.),** valorisant les identités paysagères, prenant en compte la sensibilité des espaces naturels, notamment sur la façade littorale, au service de la diversité de nos territoires rétrolittoraux (Agritourisme...)

2.2.2. Soutenir l'appareil productif agricole

Le territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire se fixe comme objectif de soutenir le monde agricole en valorisant le rôle économique, social et environnemental des agriculteurs.

- Le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire souhaite :
- **Pérenniser les 90 500 ha d'espaces agricoles** (stratégie à promouvoir et à décliner à l'échelle du Pôle métropolitain en complément des PEAN et ZAP existants)
- **Soutenir le maintien et le développement des outils en faveur d'une stratégie agricole pérenne** (PEAN, ZAP, etc.)
- **Favoriser les productions alimentaires respectueuses des sols et de la santé** (plus extensifs qu'intensifs, sans intrants, agroécologiques, etc.), peu consommatrices en eau et participant à l'alimentation en circuits courts des habitants
- **Encadrer la constructibilité au sein des espaces agricoles** notamment concernant la production d'énergie renouvelable sur les terres productives, mais également en encadrant les changements de destination des bâtiments agricoles afin de limiter le conflit d'usages
- **Permettre le développement et une diversification encadrée** des activités agricoles sur site (conditionnement, transformation, production et vente sur place par exemple)
- **Animer une stratégie coordonnée autour des enjeux de sécurisation des transmissions d'exploitations agricoles**

- **Engager le dialogue vers la construction d'une stratégie agricole partagée avec les partenaires compétents** (Chambre d'agriculture, Département, Région et associations)
- **Reconnaître le rôle des agriculteurs dans la gestion des paysages** (de bocages, de prairies permanentes, de marais) qui participent à leur bonne tenue et à la qualité de la vie dans les secteurs ruraux
- **Valoriser le caractère rural, la diversité sociale des secteurs ruraux et la résilience alimentaire du territoire** en soutenant le maintien de la profession agricole, son renouvellement et le développement de nouveaux emplois agricoles

2.2.3. Accompagner les transitions écologiques et énergétiques

Pour diminuer l'impact des activités humaines sur les écosystèmes du territoire et ainsi limiter les conséquences du dérèglement climatique, le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire souhaite inscrire les activités humaines du territoire dans une démarche de sobriété. Pour ce faire, les pratiques des acteurs doivent nécessairement évoluer, il s'agit de les accompagner pour que les efforts en matière de transition aient réellement un impact favorable sur le dérèglement climatique. Cet accompagnement doit permettre aux acteurs de se projeter dans un nouveau modèle, et limiter autant que possible l'impact social que pourront avoir ces transitions sur l'emploi local notamment.

Ainsi, le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire souhaite :

- **S'appuyer sur la puissance et la vitalité économique territoriale pour relever les défis des transitions écologiques et énergétiques et accompagner les mutations économiques :**
 - Construire la trajectoire vers la diversification et la décarbonation des filières stratégiques du territoire, en mobilisant les ressources économiques et compétences humaines comme accélérateur : prendre part à la stratégie nationale bas-carbone et développer la formation, les nouvelles filières et les nouveaux métiers favorisant la transition énergétique et environnementale, accompagner la création d'emplois dans le domaine des énergies renouvelables, etc.
 - Renforcer le déploiement de filières créatrices d'emplois localement (agriculture, action sociale, santé, éducation, culture, artisanat et commerce, etc.) et répondant aux enjeux de la décarbonation de l'économie et des logiques de proximité
- **Accueillir les sites de formation, de recherche et l'économie de la connaissance, supports des mutations de l'économie**, en s'appuyant sur les pôles d'excellence reconnus du territoire : enseignement supérieur, recherche et santé, IRT Jules Verne, R&D dans les filières maritimes, chaîne d'approvisionnement, énergies marines renouvelables, etc.
- **Développer la production d'énergies renouvelables** : énergie éolienne (marine et terrestre), énergie solaire, bois-énergie, méthanisation, géothermie et aérothermie, tout en veillant à ne pas détériorer la qualité des paysages ou impacter la production agricole, ainsi qu'en encadrant l'agrivoltaïsme afin de prendre en compte les impacts sociétaux de l'implantation d'ENR sur le territoire
- **Développer et adapter les réseaux de distribution d'énergie** pour permettre le bon usage des énergies vertes déployées sur le territoire et faciliter la consommation en circuits courts

- **Développer les réseaux de chaleur et les énergies de récupération** (chaleur fatale), notamment en lien avec les process industriels

Chapitre 3

La coopération

Cultiver les interdépendances et esquisser de nouvelles coalitions pour relever les défis contemporains

Reconnu par sa culture de la coopération, le territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire place le dialogue à toutes les échelles comme une priorité d'action, essentielle à son fonctionnement et à son équilibre.

Le pôle métropolitain est cet espace privilégié, pour dépasser des divergences, s'accorder sur les incertitudes et exprimer des ambitions partagées afin de pouvoir imaginer, façonner puis traduire les débats contemporains dans une stratégie collective et animée.

La volonté de mutualisation et les coopérations structurent le modèle d'aménagement, garant de la cohésion sociale du territoire, entre armature environnementale et territoriale, et favorisent, à différentes échelles, sa mise en œuvre.

Toutes les parties prenantes, dans la diversité des acteurs - collectivités territoriales, services de l'État, entreprises, associations, citoyens -, doivent pouvoir trouver leur place dans la fabrique du territoire. Des coalitions nouvelles doivent s'inventer pour servir la mise en œuvre des objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale. Le développement stratégique de coopérations extraterritoriales permet aussi d'agir au-delà de nos seules limites administratives, conscients de nos interdépendances et du besoin d'ouverture au monde.

Enfin, la coopération suppose aussi de placer l'expertise citoyenne et d'usage au cœur des enjeux d'aménagement du territoire en accompagnant le changement au plus près des bassins de vie.

Cette capacité d'œuvrer en coopération est à la fois un mode de faire qui fait le cœur de l'action du Pôle métropolitain, mais aussi un instrument de la résilience territoriale. Cultiver les interdépendances dans la coopération est le seul chemin efficace pour faire face à la multiplicité des défis à relever et revivifier notre démocratie par l'intérêt général.

Axe 3.1. Organiser la gouvernance des biens communs

Un changement d'échelle est nécessaire pour repenser l'aménagement du territoire, dans le contexte de dérèglement climatique, afin de mieux répondre aux besoins des habitants et d'être plus à l'écoute des pressions qui s'exercent sur notre environnement. Ce changement d'échelle implique de mieux identifier et partager ce qui relève des biens communs du territoire, c'est-à-dire les ressources, mais également les services, les espaces publics ou encore le patrimoine immatériel gérés de manière collective, dans une logique de sobriété, notamment énergétique et foncière.

3.1.1. Bien vivre autour de l'Estuaire de la Loire, du littoral et des marais

Les estuaires, interfaces dynamiques entre les écosystèmes terrestres et marins, d'eau douce et salée, sont au cœur de préoccupations majeures liées à la fois à l'environnement et l'économie, et interroge les modèles d'urbanisation et d'aménagement du territoire. L'estuaire de la Loire représente une géographie d'exception autant qu'un défi d'envergure aux multiples facettes pour le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. La ressource en eau douce se jouant des frontières administratives, c'est à travers elle que les deux rives de l'Estuaire de la Loire ont appris à travailler ensemble depuis plusieurs années.

Au-delà, la rencontre officielle du 16 juin 2023 entre les élus des deux rives, a révélé la nécessité de penser de façon coordonnée l'avenir de l'Estuaire de la Loire, dans sa complexité.

Les SCoT du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Retz et du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, dans un travail partenarial avec tous les acteurs légitimes concernés, affirment vouloir répondre conjointement - par ce chapitre commun - aux enjeux suivants :

- **La co-construction d'une vision commune** des enjeux estuariens, en relation étroite avec toutes les parties prenantes concernées
- **La gouvernance de l'eau douce comme bien commun à questionner à l'échelle du bassin versant de la Loire et des sous bassins versants locaux** : protection de la qualité de l'eau potable, anticipation des effets du réchauffement climatique sur la recharge de la nappe (de type quartzique, c'est-à-dire qui se recharge uniquement par les pertes des ruisseaux), juste exploitation de la ressource et développement de l'eau de réutilisation (re-use), renfort de l'interconnexion des réseaux d'eau entre les deux rives, etc.
- **La protection des milieux humides et paysages** associés et de leurs fonctionnalités écologiques, des espaces de mobilité de la Loire en particulier
- **La prévention des risques** (inondations, submersion, pollutions, etc.)
- **Les enjeux portuaires et fonciers** de l'activité économique liée au fleuve
- **La qualité des sols** au service des stratégies alimentaires et agricoles
- **Le développement des énergies renouvelables**
- **Les mobilités domicile-travail via la création de lignes de covoiturage à haut niveau de services** notamment.
- **Les alternatives aux franchissements de Loire, en étant associés aux réflexions**

Par ailleurs, le SCoT Nantes Saint-Nazaire souhaite appréhender les enjeux supra-territoriaux **en renforçant le dialogue avec les SCoT voisins**. C'est notamment le cas des enjeux littoraux, avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Retz et CAP Atlantique.

3.1.2. Garantir la fonctionnalité de l'armature territoriale au service des habitants par de nouvelles coopérations et partenariats

Le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire se fixe comme objectif d'organiser le territoire pour sécuriser le bon fonctionnement et le maintien de l'offre de services et équipements adaptés aux besoins des habitants, en cohérence avec ses objectifs de maillage territorial (cf. 2.1) et dans le cadre de l'objectif ZAN (cf. 1.1). Le bon fonctionnement de l'armature territoriale passe par la nécessité de porter des actions et projets spécifiques, par exemple sur le sujet des transports (dialogue renforcé auprès des chefs de file et opérateurs de mobilité...) ou encore de développer des coopérations à des échelles supra-territoriales (gestion de l'eau à l'échelle du Bassin Loire-Bretagne...).

Pour des offres de mobilité au service des habitants :

- **Se mobiliser pour que le Service Express Régional Métropolitain¹⁰** devienne « un service de mobilité du quotidien » sur l'ensemble du bassin de vie et de travail du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire
- **Simplifier le recours aux transports en commun** en proposant une gamme tarifaire cohérente, voire intégrée
- **Créer des lignes de covoiturage à haut niveau de services** notamment pour les trajets domicile-travail
- **Développer des liaisons douces interurbaines sécurisées** permettant de connecter les villages, hameaux et écarts aux centralités, etc.
- **Développer le Transport A la Demande (TAD) partout**, afin de pallier l'absence de transport en commun sur les territoires concernés

Pour une gestion de l'eau douce et salée au service des habitants :

- **S'accorder sur une gestion qualitative et quantitative amont - aval de la ressource en eau douce, notamment de la Loire (entre usagers de l'eau – en lien avec les études HMUC en cours)**
- **Contribuer à la sécurisation de l'alimentation en eau potable :**
 - En garantissant un volume d'eau nécessaire aux besoins vitaux des habitants (m3 éq/hab)
 - En favorisant la mise en œuvre effective des prescriptions instaurées sur les périmètres de protection des puits de captage (Nort sur Erdre et Campbon)
 - En sécurisant la prise d'eau potable en Loire : limiter l'avancée du bouchon vaseux dans l'estuaire, par la protection des espaces de mobilité fonctionnels de l'estuaire (connexions avec les cours d'eau affluents et restauration des dynamiques latérales du lit de l'estuaire de la Loire)

- **Se coordonner pour une gestion intégrée du risque lié à l'eau (inondation, trait de côte, submersion, etc.),** à travers les plans et programmes pilotés par les territoires (lien entre GEMAPI, PAPI, PLUi, Plans d'action, etc.)

Pour une production énergétique propre :

- **Garantir une gouvernance** qui permette de concerter les projets de développement d'énergies renouvelables à la bonne échelle

Pour une production alimentaire locale :

- **Permettre le développement des projets facilitant la production et la transformation locale** (unité de transformation...) pour faciliter les débouchés et raccourcir les circuits agricoles, en lien avec les Projets Alimentaires Territoriaux
- **Valoriser les terroirs locaux présents sur le territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire,** pour pérenniser les outils de production dans le temps

Pour un accès aux services indispensables et notamment à la santé :

- **Accompagner l'implantation d'offres de services à la population dans les centres des polarités de l'armature territoriale**
- **Rechercher une couverture satisfaisante en offre de soins et coordonnée, notamment dans les territoires moins attractifs et défavorisés**

3.1.3. Organiser une solidarité foncière territoriale

Le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire se fixe comme objectif d'anticiper la rareté foncière, Il prévoit de :

- **Réserver le foncier pour les projets d'envergure nationale, européenne et régionale, notamment utiles à la transition énergétique du territoire national** en les sortant du décompte, comme permis par la loi.
- **Engager la réflexion, sur un foncier mutualisé, pour les décennies post 2030**
- **Encourager et rechercher la mutualisation de l'offre en équipements structurants et/ ou d'intérêt supra-communal** comme relais de fonctions culturelles, sportives, de services à la population ou de formation
- **Anticiper les besoins potentiels, notamment fonciers, pour accompagner l'évolution des réseaux** (développement de l'intermodalité, postes sources, rebours, stockage d'énergie, chaufferies collectives, etc.)
- **Prévoir une enveloppe foncière renforcée pour le Pays de Blain Communauté,** pour pallier les faibles droits à s'étendre prévus dans la trajectoire ZAN à l'échelle du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Les ha consommés devront répondre à l'exigence de rareté de la consommation d'espace inscrite dans le chapitre 1.1.1

Axe 3.2. Assumer ses responsabilités extraterritoriales

L'ensemble du territoire du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire joue un rôle de premier plan à l'échelle nationale, particulièrement en matière de production industrielle, énergétique, agricole, et de transit de marchandises, notamment à partir d'un écosystème portuaire stratégique sur la façade Atlantique.

Le Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire assure l'interface entre terre et mer, au service du territoire et de son économie. Porte maritime Grand Ouest, il est une plate-forme logistique et industrielle internationale, connectée à plusieurs modes de transport : maritime, fluvial, ferroviaire, terrestre et aérien.

Dans cet esprit de coopération et de responsabilité, extraterritoriales, le territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire doit encourager la décarbonation et l'optimisation des chaînes d'approvisionnement et de distribution au service de son économie. Au-delà de la réduction de l'empreinte carbone, les enjeux sont de développer les énergies renouvelables et de protéger les espaces naturels communs au service d'un modèle de développement exemplaire.

3.2.1. S'appuyer sur les forces économiques industrielles pour assurer la transition énergétique et écologique du territoire

L'écosystème économique du territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire participe de notre souveraineté régionale et nationale. En reconnaissant et valorisant la responsabilité du territoire à cette échelle, il s'agit de conforter sa robustesse, d'inscrire son économie vers l'avenir et les besoins futurs de notre société.

Ainsi, le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire souhaite :

- **Favoriser le dialogue** avec l'ensemble des collectivités et des acteurs concernés de l'estuaire de la Loire et du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire autour de notre enjeu commun : garantir l'équilibre entre les enjeux environnementaux, la prise en compte du dérèglement climatique et la mobilisation de nos savoir-faire industriels au service de la transition énergétique et écologique
- **Soutenir le Grand Port Maritime dans ses mutations économiques**, notamment vers les énergies renouvelables et marines, avec le projet EOLE, ainsi que le déploiement de la filière hydrogène. Accélérant la transition énergétique, ces orientations impliqueront territorialement une disponibilité de foncier spécifique en lien avec l'installation, la production, mais également la distribution d'énergies renouvelables (infrastructure de stockage et transport d'énergie, entreposage de matériel pour l'éolien offshore...)
- **Accompagner le projet de reconversion** de la centrale à charbon de Cordemais
- **Développer des coopérations** avec les territoires voisins pour la production d'énergies renouvelables et de récupération
- **Développer les synergies entre les entreprises** (zone industrialo-portuaire, industrie aéronautique, etc.) **pour favoriser les démarches d'écologie industrielle territoriale**

- **Conforter les réseaux ferroviaires, portuaires et fluviaux** pour le transport de marchandises afin de développer les solutions de report modal de la logistique, notamment entre le Grand Port Maritime et son Hinterland

3.2.2. Soutenir les projets de mutation d'infrastructures stratégiques

En tant que porte d'entrée du territoire national, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire concentre un grand nombre d'équipements et d'infrastructures majeurs, liés notamment au transport de marchandises, d'énergie, mais également de personnes. **Le SCoT se fixe comme objectif de maintenir la performance de ces infrastructures, d'en favoriser la décarbonation et la sobriété (notamment dans les besoins de ressource en eau), de faciliter le déploiement des interconnexions entre ces infrastructures et le développement des équipements manquants nécessaire à leur bon fonctionnement.**

Ainsi, le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire souhaite :

- **Accompagner l'innovation au service de la mutation des infrastructures de transports stratégiques** (Grand Port Maritime, projet de réaménagement de l'Aéroport Nantes Atlantique, infrastructures ferroviaires et fluviales, transports voyageurs à grande distance, etc.) en intégrant les enjeux de décarbonation et de limitation des impacts sanitaires sur les populations et l'environnement
- **Anticiper les projets d'aménagement directement liés à des infrastructures d'importance stratégique en matière de mobilité** (Halte ferroviaire à proximité l'aéroport Nantes Atlantique, ligne de tramway, Bus à Haut Niveau de Service, projets routiers départementaux, etc.)
- **Réussir la qualité d'intégration (urbaine, paysagère) des infrastructures de transports stratégiques et des projets d'envergure nationale et européenne**

Axe 3.3. Accompagner le changement dans la diversité des échelles de coopération

La planification ne se résume pas à des schémas et autres documents de cadrage. La coconstruction d'objectifs, la territorialisation des politiques de transition écologique, la négociation des moyens mis en œuvre ou encore l'évaluation de trajectoires nécessitent des coopérations fortes et renouvelées dans le respect de la diversité des collectivités et des acteurs de la « fabrique du territoire ».

Ce Projet d'Aménagement Stratégique, doit être partagé, animé au plus près de la diversité des acteurs et des citoyens. Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, fort de sa culture éprouvée de la coopération, entend être ce lieu cet espace de dialogue et de débat productifs, et d'expérimentation à des échelles souples.

Le territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire doit en effet pouvoir s'appuyer sur une échelle de « systèmes territoriaux » pour accompagner le changement et les transformations indispensables et agir avec conviction et détermination en coopération avec toutes les collectivités concernées, en particulier les intercommunalités voisines, le Département et la Région, ainsi que l'État.

3.3.1. Être un catalyseur d'écosystèmes de solutions

Rechercher l'intérêt général tout en permettant l'émancipation - individuelle et collective-, est au cœur du pacte social du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Respecter ce pacte nécessite à la fois une action publique de maîtrise et de régulation des seules lois du marché, et une animation pédagogique pour accompagner les transformations des modes de vie et de faire, notamment dans la fabrique de la ville dense, vivable, mixte et intergénérationnelle. Les coopérations de proximité entre acteurs publics et privés et avec les habitants sont autant de leviers d'actions à privilégier.

Le territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire souhaite ainsi :

- **S'appuyer sur des observatoires communs** pour développer la connaissance et l'expertise de l'ingénierie territoriale devant permettre d'aider à la décision des élus
- **Être catalyseur du dialogue et de la coopération autour des enjeux prioritaires** (tension du marché du logement, notamment social, foncier, pression sur la ressource en eau, agriculture et transmissions, enjeux estuariens, etc.)
 - **Encourager la coopération entre les territoires**, pour améliorer la qualité des logements dans les secteurs les moins tendus, au travers par exemple d'opérations multisites (avec nos intercommunalités et les territoires voisins)
 - **Prendre sa place dans le dialogue interterritorial** avec les autres partenaires publics locaux (inter-SCoT, Département, Région, État)
 - **Développer de nouveaux partenariats avec des institutions, publiques et privées**, engagées dans la fabrique des territoires sur ces enjeux

- **Valoriser l'expertise d'usage** à travers le démonstrateur du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
 - **Accompagnement au changement pour une densité urbaine désirable et possible**, enjeu clé de la mise en application du ZAN, en associant les habitants et les aménageurs/architectes, dans le prolongement de la démarche portée par le Pôle métropolitain « Imaginons l'habitat périurbain de demain »

3.3.2. Accompagner le développement d'autres modèles de développement économique

L'exigence de répondre aux enjeux du changement climatique et à son adaptation nécessite de s'appuyer sur de nouveaux modèles économiques permettant de produire, de consommer, de faire société, dans de nombreux champs (circuits courts, recyclage, épargne solidaire, tiers-lieux culturels, numériques...). Particulièrement présente sur le territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, l'économie sociale et solidaire comme la richesse du réseau d'acteurs de l'économie circulaire permettent l'accélération de l'innovation sociale et territoriale.

En complément de l'accompagnement des mutations de l'économie (cf. 2.2.2.), le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire souhaite encourager les stratégies et politiques publiques pour :

- **Accompagner le développement du tissu territorial de l'Économie Sociale et Solidaire** et de l'économie circulaire
- **Appuyer les initiatives des acteurs locaux** en faveur de la création de lieux de vie collectifs, de structures en faveur de la cohésion sociale, d'organismes contribuant à la réinsertion sociale et professionnelle, etc.
- **Développer l'offre en équipements de réemploi**, ateliers de réparation, etc.
- **Développer le dialogue entre les acteurs économiques du territoire**, les démarches en faveur de l'économie circulaire et l'écologie industrielle et territoriale
- **Participer au développement des synergies** entre acteurs économiques nécessaires à l'intensification urbaine

Conclusion

Ce Projet d'aménagement stratégique bâti collectivement - à partir de l'analyse des résultats du SCoT2, discutée et délibérée en Comité syndical le 1er décembre 2022- et débattu le 14 juin 2024 permet de tracer une trajectoire partagée, autour des grandes orientations en termes d'aménagement du territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. C'est en cohérence avec celui-ci que doit s'élaborer le Document d'orientations et d'objectifs (DOO).

Le futur Schéma de Cohérence Territoriale est ainsi un cadre d'action des politiques publiques d'aménagement conduites par nos cinq intercommunalités pour relever les grands défis communs. Il est aussi une attitude de coopération intercommunale forte qui permet à chacune de nos intercommunalités d'assurer son développement en pensant à celui des autres.

Le SCoT sera enfin, une fois élaboré, à la fois un guide pour l'action publique autant qu'un cadre de référence et de mobilisation pour les acteurs et partenaires publics et privés.

GLOSSAIRE (AU FIL DE L'EAU)

¹ **Artificialisation** : Altération de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol (biologique, hydrique, climatique, agronomique...).

² **Cycle de l'eau** : Le cycle de l'eau désigne les échanges permanents existants entre ses quatre grands réservoirs : les mers et océans, les eaux continentales (superficielles ou souterraines), l'atmosphère et la biosphère. Le petit cycle de l'eau désigne quant à lui l'appropriation de cette ressource par l'homme et son organisation sous forme d'un circuit domestique de l'eau (du pompage jusqu'au rejet dans le milieu naturel).

³ **Dureté foncière** : Indicateur permettant de caractériser les possibilités de mutation foncière, et donc la faisabilité de certaines hypothèses d'aménagement. Fondé sur une bonne connaissance du terrain et de l'état des propriétés foncières, cet indicateur permet d'évaluer la plus ou moins grande facilité d'intervention sur une parcelle ou une unité foncière. Plus le bien est « dur », plus l'intervention foncière sera a priori difficile, et coûteuse. Le nombre et le type de critères utilisés pour établir cet indicateur sont variables selon les pratiques.

⁴ **Économie circulaire** : Système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus.

⁵ **Écologie industrielle territoriale (ou « symbiose industrielle »)** : Mode d'organisation interentreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins, l'écologie industrielle territoriale permet, par la mise en commun et le partage volontaire de ressources (infrastructures, équipements, services, matières...) des acteurs économiques, de les économiser et d'en améliorer la productivité.

⁶ **Objectif de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN)** : L'artificialisation nette du sol est le solde entre l'artificialisation et la renaturation des sols, considérés sur un périmètre et une période donnés. Fixé par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, l'objectif ZAN est que ce solde soit de 0 à partir de 2050. C'est-à-dire que l'artificialisation d'une surface de sol soit compensée par la renaturation d'une surface équivalente. L'atteinte de cet objectif se fait progressivement par palier.

⁷ **Objectif de « Zéro Émission Nette » (ZEN)** : Il s'agit de l'objectif, fixé par le Plan Climat de juillet 2017, d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 (zéro émission de gaz à effet de serre). Cet objectif est désormais inscrit dans la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019. Pour l'atteindre, la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) constitue la feuille de route nationale de lutte contre le changement climatique et donne les orientations à mettre en œuvre dans tous les secteurs d'activités.

⁸ **Populations vulnérables** : les populations vulnérables regroupent les personnes fragiles, prédisposées à être blessées et à voir leurs droits bafoués. Elles concernent notamment certaines catégories de personnes, en situation de précarité (familles monoparentales, personnes victimes de violences, sans hébergement, etc.), ayant une sensibilité augmentée et une moindre capacité à se protéger du fait d'un système immunitaire affaibli (personnes âgées) ou en développement (enfants, femmes enceintes) ou porteuses de maladies.

⁹ **Renaturation** : Selon la loi « Climat et Résilience », la renaturation se décrit comme une action de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé. Il s'agit donc d'aller au-delà de la

revégétalisation ou de la remise en eau, mais bien de recréer les conditions propices au fonctionnement d'un sol. Les SCoT pourront identifier les zones de préférentielles de renaturation.

¹⁰ **Service Express Régional Métropolitain** : service de transport en commun et de réseau de voies cyclables. Il comprend le réseau ferré, les lignes de car express et les lignes de covoiturage à haut niveau de service.

¹¹ **Stratégie « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC)** : Considérant que les impacts d'un projet, d'un plan ou d'un programme peuvent se traduire par une dégradation de la qualité environnementale, la séquence ERC a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. La séquence ERC est inscrite dans le code de l'environnement (chapitre II dédié à l'évaluation environnementale) et apparaît au cœur du processus de l'évaluation environnementale des projets, et des plans/programmes.

¹² **Trame Brune** : Inspiré de la trame verte et bleue, le concept de trame brune est appliqué à la continuité écologique des sols. Ainsi, la trame brune désigne les pratiques d'urbanisme visant le maintien ou le rétablissement de la continuité écologique des sols qui jouent un rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité, le cycle de l'eau, l'absorption et le stockage carbone, la lutte contre les pollutions.

¹³ **Trame Nocturne ou « Noire »** : La trame noire est un réseau formé de corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité. L'objectif des trames noires est de protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse, atténuant ainsi la fragmentation de l'habitat des espèces nocturnes, mais associe également d'autres bénéfices tels que la diminution de la consommation d'énergie, les bienfaits sur la santé des habitants, etc.

¹⁴ **Trame Verte et Bleue (TVB)** : La trame verte et bleue complète les politiques de préservation des espaces naturels, en prenant en compte dans l'aménagement du territoire, le fonctionnement écologique des écosystèmes et des espèces. Elle se compose des continuités ou « corridors » écologiques (voies empruntées par la faune et la flore) reliant entre eux des réservoirs de biodiversité. La trame verte et bleue inclut une composante verte qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres et une composante bleue qui fait référence aux réseaux aquatiques et humides (fleuves, rivières, canaux, étangs, milieux humides...). Ces deux composantes se superposent dans des zones d'interface (milieux humides et végétation de bords de cours d'eau notamment) et forment un ensemble destiné à assurer le bon état écologique du territoire.

¹⁵ **Urbanisme Favorable à la Santé (UFS)** vise à tenir compte systématiquement et simultanément des conséquences sur la santé du vivant de tout projet d'urbanisme (planification et opérationnel), en portant une attention particulière aux inégalités de santé. Il consiste notamment à encourager des choix d'aménagement qui promeuvent la santé de tous les habitants et usagers en agissant positivement sur un ensemble de déterminants de santé (facteurs individuels, socio-économiques, environnementaux, qui influencent l'état de santé d'une population, soit de façon isolée soit en association avec d'autres facteurs).